

Le château
de COUSSAY
en pays de Loire

Monographie historique
du château et du village

Richelieu à Coussay

Georges DAVID †
Chevalier de la Légion d'Honneur
Avoué Honoraire
6 Avril 1880 - 20 Mars 1961

Introduction

Le touriste qui vient, en automobile, de quitter Poitiers les yeux remplis des merveilles de cette ville, et se dirige vers la Loire, aborde bientôt Mirebeau, dont il longe les anciens remparts. A peine a-t-il dépassé les dernières maisons qu'il rencontre à droite une route ; un poteau lui indique qu'elle se dirige vers Richelieu et Coussay. Si le premier de ces noms évoque en lui des souvenirs, le second par contre est celui d'une localité qu'il ignore complètement. Consultante sa « Carte Michelin » , il constate que Coussay possède un « château intéressant »... Pourquoi ne commencerait-il pas là la visite des châteaux de la Loire... Et, délaissant la grande route, le voilà parti vers ce pays jusqu'alors inconnu. Il ne manque pas, chemin faisant, d'admirer la plaine toute boisée qui s'étend à perte de vue devant lui... Une dernière petite côte, et le voilà à l'entrée du bourg. Qu'il se renseigne : on lui dira que le château est à la sortie du pays, et que c'était le château de Richelieu. Mais s'il en recherche une monographie, il apprendra qu'il n'en existe pas. C'est pour combler cette lacune que nous avons voulu essayer de faire revivre l'histoire de Coussay et de son château, avec une étude plus spéciale sur celui qui en fut son principal hôte.

Puissent les touristes qui s'arrêteront dans ce petit village trouver quelque intérêt à ce modeste travail que je dédis à la mémoire de mon beau-père, à mes enfants et à mes compatriotes de Coussay, que je sais si fidèlement attachés au passé de leur pays.





Coussay

LE BOURG - LES HABITANTS - LE CHATEAU

Imaginons un triangle dont les sommets seraient Poitiers, Châtellerauld et Loudun. Coussay est situé à l'intérieur de ce triangle, sensiblement à égale distance de ces trois villes. C'est dire qu'il se trouve aux confins de la Touraine et du Poitou ; c'est le cœur même de la vieille France. Au XV^e siècle, les habitants de cette région relevaient pour le spirituel de l'évêque de Poitiers ; quant à leurs impôts, ils les payaient à Tours, ce qui leur faisait dire : « Nous sommes du bon Dieu de Poitiers et du diable de Tours ». Pourtant, le ciel clair, les coteaux peu élevés, telles d'harmonieuses ondulations, du sommet desquels le promeneur découvre des horizons reposants, rappellent plutôt la Touraine ; mais le caractère poitevin domine chez l'habitant. Il a un sens droit, un jugement précis, de la fermeté et de l'énergie. Les siècles ont pu passer, le caractère est demeuré le même. De cette terre au sujet de laquelle Richelieu écrivait le 17 mai 1615 : « La stérilité de ce pays qui ne produit rien¹, le paysan a fait une région riche. Depuis plusieurs années, à côté des cultures habituelles aux pays de polyculture, il a développé celle de la vigne ; et c'est avec satisfaction et une fierté du reste justifiée, qu'il offre au visiteur de goûter les produits "d'une bonne année" ».

Le village comporte une seule rue qui conduit à l'église, elle est bordée de constructions importantes, sièges d'exploitations agricoles. Sur la route, à l'entrée de l'agglomération est édifiée la mairie précédée d'une place sur laquelle se dresse le monument aux morts des deux dernières guerres, une simple et sobre stèle pieusement entretenue. Et puis, à l'extrémité du village, c'est le château entouré de ses douves, dominé par son imposant donjon. Certes, il en est des plus réputés par leur importance ou leur situation, mais en est-il beaucoup qui puissent, comme celui-ci, se natter d'avoir vu entre leurs murs naître et grandir des projets qui, mis à exécution par un grand serviteur de la France, devaient porter celle-ci à l'apogée de sa grandeur ? Nous aurions voulu avoir des documents plus nombreux pour

(1) Lettre à M. de Bayonne. Avenel Correspondance T. 1, p. 413.

retracer leur histoire... Hélas ! durant la dernière guerre les archives de la mairie furent fâcheusement détruites... Seules quelques pièces purent être sauvées par le maire et sa secrétaire. Nous y avons puisé bien des renseignements. Qu'on nous pardonne si, pour suppléer aux documents qui nous faisaient défaut, nous avons exceptionnellement demandé à notre imagination de ranimer les vieilles murailles.

Ah ! mon beau château...

LE PRIEURÉ - SA FONDATION CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE - DISPARITION DES MOINES

C'est dans un document de l'année 837 que Coussay est mentionné pour la première fois. Il s'agit du diplôme impérial comprenant la donation de Coussay à l'abbaye de Cormery par Louis le Pieux. L'original portant la date « Donné à Thionville le 16 des calendes de juin 837 –24^e année du règne de Louis le Pieux » est conservé aux Archives Départementales d'Indre-et-Loire. Nous en avons extrait le passage suivant plus particulièrement intéressant :

Texte

Complacuit celsitudini nostrae quamdam villam juris ejusdem monasterii vocabulo Cusciacus, ad cellam sancti Pauli, quae rustico nomine Cormericus dicitur ; quam Itherius quamdam abbas ejusdem monasterii in propriis rebus novo, opere construxit atque memorato monasterii delegavit... per nostrae auctoritatis preceptum tradere.

Traduction

Il a plu à notre grandeur de donner une certaine villa des biens fondés dudit monastère, nommée Coassay, à la maison de saint Paul, vulgairement appelée Cormery, qu'Ithier, feu abbé dudit monastère, construisit à neuf de son bien propre, par un édit de notre autorité.

Pour l'intelligence de l'acte de Louis le Pieux, il faut avoir présent à l'esprit cette règle de droit de toutes les civilisations primitives, que celui qui répare ou améliore de façon quelconque un bien fondé acquiert, de là même, un droit de propriété sur cette terre. Ithier, qui n'était sans doute pas un moine, mais un abbé laïc, grand seigneur ayant reçu Cormery en bénéfice, fait réparer à ses frais la villa de Coussay (qui appartenait déjà à Coussay). Ses héritiers auraient donc une réclamation à faire pour y obvier Ithier laisse protestamment son droit acquis à Coussay même et Louis le Pieux corrobore cette décision.

En 838, Pépin, roi d'Aquitaine, confirme à nouveau la possession de Coussay à Cormery.

Nous venons donc d'assister à l'origine du prieuré de Coussay. Quelques moines y vivent en communauté et y ont une exploitation agricole. Malgré les vexations des seigneurs de Mirebeau qui obligèrent vers 996 Thibaud, abbé de Cormery, de solliciter l'intervention de

Robert II, roi de France, la « villa » de Coussay était déjà en 1054 un bourg avec un maire, « Drogo, major de Cussiaco », qui avait reçu de l'abbé Robert de Cormery la moitié du moulin « quod appellatur Baiacus ». Un acte de cette époque parle de la curtis² de Coussay et cite également l'église « Sancti Pauli ».

C'est dans cette période, vers la fin du XI^e siècle, qu'a été édifiée l'église de Coussay. A la fin du XVI^e siècle, elle fut reconstruite en partie. Nous la décrirons plus loin, telle qu'elle fut après cette reconstruction.

Beauché-Filleau. – « Pouillé du diocèse de Poitiers », Poitiers, 1868, p. 259, cite l'église de Coussay dans les termes suivants :

« Saint Paul, 25 janvier.

« Ecclesia de Coucays patronatum habet prior ejusdem loci - Debet XXV s. de bys³.

« Ecclesia de Saint Paul de Coussay pat⁴. Prior ejusdem loci.

« Près⁵. L'abbé de Cormery.

« Prieuré : Prioratus de Coucays solvit procurationem.

« Prieuré de Coussay du S.B. pat l'abbé de Cormery en Touraine. »

C'est là un rappel du lien qui rattachait l'église au prieuré. L'un et l'autre dépendant de l'abbaye de Cormery, lien qui ressort encore d'une bulle d'Innocent II de 1129 confirmant toutes les possessions de Cormery et citant dans la bulle du pape Alexandre III de 1180 où il est question de « ecclesiam sancti Petri de Cussiaco » « cum eodem tempo decimis et alii pertinentiis suis »⁶.

Aucun document ne nous renseigne sur ce que fut exactement la vie du prieuré aux siècles suivants ; mais on est fondé à penser qu'il eut le sort de la plupart des prieurés de cette époque. La dîme n'était plus régulièrement payée, ou même ne l'était plus du tout. Ce serait sortir du cadre de cette monographie que d'en rechercher et développer les motifs⁷ ; nous nous contenterons seulement de constater le fait, qui diminuait considérablement les ressources des établissements religieux. Ajoutons que ceux-ci eurent eu outre beaucoup à souffrir des désastres de la guerre de Cent ans : la misère à peu près générale des campagnes, en faisant disparaître presque complètement les revenus, les réduisait à l'indigence. Les moines furent alors de moins en moins nombreux au siège des prieurés ; d'où une grave atteinte à l'esprit de communauté, ce que constatant, les abbayes dont ils dépendaient renoncèrent à conserver ces

(2) Faute d'équivalent exact, les éditeurs d'actes carolingiens se résignent à ne pas traduire les mots tels que « Villa » ou « Curtis » (Carrière : Introduction aux histoires ecclésiastiques locales).

(3) Bys : Droit de byssexte dû par le curé à l'évêque (droit de l'année bissextile).

(4) Pat : Patron, présentateur ou collecteur, laïc ou ecclésiastique, d'un bénéfice.

(5) Près : Présentateur, personne ayant le droit de présenter un clerc pour posséder un bénéfice.

(6) Pourquoi dans ces deux lettres l'église est-elle désignée sous le vocable « Sancti Petri » ? Nous n'avons pu en trouver l'explication. Mais il ne saurait cependant y avoir confusion : il s'agit bien de l'actuelle église de Saint-Paul de Coussay.

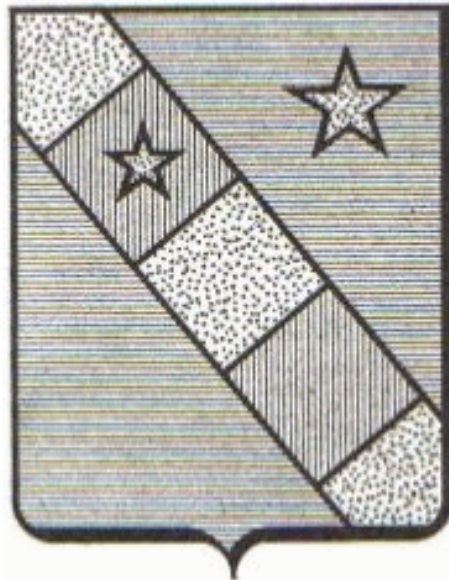
(7) Voir sur cette question l'étude très complète de Carrière.

prieurés en tant qu'établissements conventuels ; le prieur cessa d'y résider, se contentant de faire assurer le service paroissial par un vicaire ou curé à portion congrue.

Coussay n'échappe pas à cette situation puisqu'en 1338 il n'y avait plus qu'un seul moine avec le prieur ; l'existence d'un vicaire « desservant le prieuré » se révélera au surplus dans la suite.

LA CONSTRUCTION DU CHATEAU L'ATTRIBUTION DES BENEFICES LE PRIEURE DE COUSSAY EST ATTRIBUE A LA FAMILLE DU PLESSIS

Blason des Briçonnet



« D'azur à la bande componnée d'or et de gueules ; cinq pièces chargées sur le premier compton de gueules d'une étoile d'or, accompagnée d'une autre même en chef. »

Enoncé donné d'une manière incomplète par Barentin d'après Beauchet.

Devise : « Je ne dois ma grandeur qu'à ma fidélité. »

L'histoire de Coussay va-t-elle donc prendre fin à cette époque comme tant d'autres prieurés ? Félicitons-nous qu'il n'en ait pas été ainsi, puisqu'au contraire, c'est après cette éclipse que Coussay voit édifier son château auquel tant de souvenirs devaient rester attachés.

C'est au début du XVI^e siècle qu'il fut rebâti tel qu'il est. On a pu penser que l'auteur de cette entreprise était Guillaume Briçonnet, évêque de Saint-Malo, puis de Nîmes et de

Reims, élu cardinal en 1495 et qui décéda le 14 décembre 1514.

Or Guillaume Briçonnet avait été marié et était rentré dans les ordres après son veuvage. Il avait un fils Denis, à son tour lui aussi évêque de Saint-Malo. Et c'est ce Denis Briçonnet, abbé de Cormery où il décéda en 1635, qui fit bâtir le château au retour de son ambassade de trois ans à Rome sous le règne de François 1^{er} et le pontificat de Léon X, ce qui situe exactement la date de la construction et ceci entre 1518 et 1521⁸.

L'existence sur trois lucarnes de la façade du blason des Briçonnet reste comme leur signature.

Quelle construction y avait-il précédemment ? Il est difficile de le préciser puisque aucun vestige n'en reste, si ce ne sont, croyons-nous, les fondations de la tour principale communément appelée le Donjon. Dans un chapitre spécial, nous décrirons en détail le château, avec ses dépendances, ainsi que les modifications qui y furent apportées à l'intérieur, l'extérieur étant demeuré intact. Quel que soit celui des Briçonnet qui a fait construire le château, et érigé Coussay en droit de chatellenie, relevant du château de Loudun, il ne semble pas qu'il y ait beaucoup résidé ; du moins il n'y a pas laissé de souvenirs. Et c'est ainsi que nous arrivons au concordat intervenu en 1516 entre le roi François 1^{er} et le pape Léon X. Par ce traité, la royauté acquérait le droit de nomination qui, appliqué en principe aux évêchés, fut étendu aux abbayes et à presque tous les bénéfices du royaume. C'était pour le souverain qui disposait ainsi de l'immense fortune ecclésiastique, un moyen de satisfaire les convoitises qui se pressaient autour de lui et de s'assurer des sujets fidèles, prêtres et laïcs. « Accepter des bénéfices, c'était à cette époque une façon comme une autre d'être royaliste », écrit M. Hanotaux (Histoire du Cardinal de Richelieu), qui compare plus loin avec humour cette distribution si large et si facile des bénéfices à celle que la République fait aujourd'hui des bureaux de tabac.

Mais alors, cette élégante demeure que venait d'édifier Briçonnet, que de convoitise ne devait-elle pas susciter ? d'autant plus que les revenus du prieuré n'étaient pas, malgré tout, négligeables ! Or, il était advenu que François du Plessis, de condition modeste ne sortant pas d'une race antiquement noble, avait recueilli en 1490 dans la succession de son oncle Louis Clérembault, la terre de Richelieu avec sa résidence seigneuriale⁹, distante seulement de quelques lieues de Coussay. Ce domaine se trouve proche des bords de la Loire où les rois de France aimaient à séjourner. Les du Plessis surent tirer profit de ce voisinage, ils se montrèrent auprès du roi d'un dévouement inlassable.

La récompense ne se fit pas attendre et c'est ainsi qu'entre autres faveurs, le prieuré de Coussay est attribué à cette famille. Nous y trouvons Louis du Plessis en 1543¹⁰ et son frère René du Plessis en 1574¹¹.

Entre les deux, vers 1560, apparaît comme prieur François Bohier, conseiller et aumônier ordinaire du roi, évêque de Saint-Malo, qui vraisemblablement ne tenait le bénéfice

(8) Guy Bretonneau : « L'histoire généalogique de la Maison des Briçonnet » (1621).

(9) C'est de là que date l'adjonction du nom de « Richelieu » à celui de « du Plessis ».

(10) V. quittance délivrée par lui à cette date (Société des Antiquaires de l'Ouest).

(11) V. déclaration du 4 juin 1570 à lui fait, par divers habitants de Coussay (Société des Antiquaires de l'Ouest).

qu'à titre de confiance. Son passage aurait sans doute passé inaperçu sans l'incident suivant. A cette époque, la gravité de la situation à la suite des guerres civiles, pour soutenir la lutte contre les protestants, réclamait un effort financier considérable. Le roi imposa alors des taxes spéciales au clergé, que celui-ci se trouva la plupart du temps dans l'impossibilité de payer. Devant cette situation, qu'allait faire le souverain ? Le Tiers Etat, aux Etats de Pontoise en 1561, alla jusqu'à réclamer un inventaire des richesses de l'Eglise et la confiscation complète de son patrimoine. L'autorité du roi se garda d'aller à cette extrémité et par un édit du 13 mai 1563, se contenta d'imposer l'aliénation des biens d'Eglise pour l'acquit des taxes. C'est ainsi que Bottier se trouva contraint de vendre le domaine de Beaulieu dépendant du prieuré.

Comme les abus se révélèrent bientôt nombreux dans ces opérations (irrégularités, fraudes, collusion des juges et commissaires royaux), le roi dès 1564 prenait un édit de rachat de ces propriétés. En vertu de cet édit intervint le 12 février 1565 une décision royale, dont l'original se trouve aux Archives départementales de la Vienne, ordonnant de restituer à Bohier la somme de 3 400 livres, prix de la vente consentie par ce dernier, cette somme devant être employée au rachat de la terre de Beaulieu qui serait de nouveau incorporée au prieuré.

Après cet intermède, celui-ci revient à la famille du Plessis ; c'est désormais pour elle un bien héréditaire¹² et Armand du Plessis, évêque de Luçon, en prend possession à la mort de son oncle Jacques du Plessis. Contrairement à ses prédécesseurs, tout en faisant assurer le service religieux par un vicaire « vicaire desservant le prieuré », il y réside fréquemment, du moins jusqu'à son accession au pouvoir. Ce sont les séjours prolongés qu'il y fit qui ont fait vivre des années mémorables au petit village de Coussay, vers lequel se portèrent alors les regards des puissants du royaume, attirés par la présence au château de l'homme qui devait jouer en France un si grand rôle.

Quelques lignes seraient tout à fait insuffisantes pour décrire ce que fut la vie de Richelieu dans son prieuré ; aussi y consacrerons-nous un chapitre spécial.

JEAN DE SAZILLY, PRIEUR A LA MORT DE RICHELIEU

Le 23 mai 1642, Richelieu qui avait tenu à être présent avec le roi aux opérations engagées dans le Roussillon, se trouvait à Narbonne. Se sentant condamné, il dicta son testament à M^e Falconis, notaire royal en cette ville. Nous n'en retiendrons que le passage suivant : « Je prie mon frère le cardinal de Lyon, de donner au sieur de Sazilly le prieuré de Coussay que je possède présentement et lequel est à sa nomination ».

Richelieu décédait le 4 décembre 1642. Son désir fut exaucé : son successeur à Coussay fut en effet Jean de Sazilly. Nous avons maintenant la bonne fortune d'avoir comme documents les registres de paroisse depuis 1585. Ils ont échappé à la destruction des archives.

(12) Cette facilité si grande de se faire pourvoir aux bénéfices a fait que la noblesse s'est portée à croire que lesdites charges ou dignités ecclésiastiques lui étaient comme héréditaires (Discours d'un gentilhomme français à la noblesse de France).

C'est peu sans doute ; ils nous ont cependant permis de reconstituer dans une certaine mesure ce que fut depuis cette date la vie du pays. Si, pendant la période de Richelieu, elle dut être sévère, elle nous apparaît avec Jean de Sazilly avoir perdu de son austérité.

Bien qu'il habitât le château, il s'était déchargé sur un prêtre, généralement le vicaire de la paroisse, du soin d'assurer le service du prieuré. Appartenant à l'ancienne noblesse de la région, il tient à maintenir du prestige autour de lui. A cet égard, plus heureux que Richelieu à ses débuts, il s'assure d'un gentilhomme comme premier serviteur - très probablement maître d'hôtel ou valet de chambre : c'est Pierre de Vaucelle - détail que nous aurions sans doute ignoré sans cette inscription gravée par ce dernier lui-même au sommet du donjon : « Pierre de Vaucelle est serviteur au maître de céans 1661 »¹³.

Autour de Jean de Sazilly se réunissaient des familles nobles dont les noms ne nous étaient pas apparus jusqu'alors ; il était apparenté à quelques-unes, d'autres lui étaient étrangères, mais toutes vivent dans l'intimité du château. Jean de Sazilly les accueille d'abord avec le titre de « prieur et seigneur châtelain de Coussay », mais nous ne tardons pas à le voir nanti du titre de « conseiller du roi en ses conseils » et plus tard conseiller et aumônier du roi, abbé de la « Clarté Dieu en Touraine ». Nous nous imaginons alors volontiers le lustre que ce grand seigneur, au retour d'un voyage à Paris, devait donner à ses réceptions dans son élégant château de Coussay, ne serait-ce que pour confirmer son prestige aux yeux de la noblesse d'alentour. L'une de ces réceptions dut être particulièrement brillante, nous évoquons ici le mariage de sa nièce Geneviève de Sazilly avec Philippe de Montaigne le 16 février 1683. Le matin même, Jean de Sazilly, en l'église de Coussay, avait « épousé en donné bénédiction nuptiale » aux jeunes fiancés et les assistants qui ont signé à l'acte de mariage¹⁴, si l'on en juge par leur qualité et leur nombre, font présumer de l'éclat que dut revêtir la réception qui eut lieu au château à cette occasion.

Et là, sous le regard bienveillant du prieur, se noue une nouvelle idylle qui sera couronnée par le mariage de son neveu Charles Armand, chevalier sieur de Germigny, avec Marie Elisabeth de Juglart, petite-fille de Pierre Forget, maître d'hôtel du roi, et de Marie Guézonnat, dame d'honneur de Madame la Duchesse de Vendôme¹⁵.

Jean de Sazilly, d'ailleurs, ne se borne pas à accueillir au château les nobles ou gentilshommes d'alentour. Il maintient avec les habitants du pays des relations pleines de confiance ; il assiste aux cérémonies familiales et son nom figure à chaque page des livres de la paroisse à côté des plus humbles.

C'est à la date du 14 avril 1693 que nous relevons sa dernière signature. Elle est d'une main moins assurée que les précédentes... En 1696, nous lui voyons un successeur.

(13) La situation de maître d'hôtel était alors considérable ; c'est la cheville ouvrière de la maison, et par suite le personnage indispensable chez les gens de qualité qui se reposent sur lui de tous les soucis de la vie matérielle (Deloche : la maison du cardinal de Richelieu) - de même le valet de chambre était une personnalité.

(14) Voici quelques noms que nous avons relevés : Marie de Marthoret, Armand de Sazilly, Pierre et Jean de Vaucelle, Charles de Ligny, Pierre de Ligny, Philippe de Rivau, Elisabeth de Juglart, P. de Juglart, etc.

(15) Le jeune couple réside au château, et Madame de Germigny tout heureuse, avec une joie d'enfant, grave, dans la salle du rez-de-chaussée, cette inscription : « C'est icy la chambre de Madame de Germigny ».

Quand et où comment mourut-il ? Où fut-il inhumé ? Rien ne l'indique dans les registres de la paroisse de Coussay. Peut-être les archives des Sazilly nous éclaireraient-elles sur ce point ; nous n'en avons pas eu communication. Des membres de sa famille ont été inhumés dans l'église ; on peut regretter que lui-même n'y repose pas. De ce brillant animateur, il ne reste à Coussay aucun souvenir, si ce ne sont des armoiries peintes dans l'une des pièces du château et découvertes il y a peu de temps. C'est peu... il est vrai qu'après Richelieu !...

LA VIE A COUSSAY AUX XVI^e ET XVII^e SIÈCLES LES PAYSANS - LA NOBLESSE - LA BOURGEOISIE LOCALE

Tandis que les prieurs se succédaient, quelle avait été la vie des habitants du village, quels événements l'avaient marquée ? Bien que nous n'ayons sur ce point aucune précision, il est à présumer que jusque vers le milieu du XVII^e siècle la population de Coussay subit le sort commun des populations rurales de la France où le paysan vit misérablement dans la chaumière qui, la plupart du temps, n'a d'autre ouverture que la porte, se nourrissant mal, mais au surplus demeurant presque toujours armé de peur des brigands. Situé entre Poitiers et Loudun, à proximité de Mirebeau, Coussay souffrit des actions des malfaiteurs surgis des guerres civile et religieuse qui faisaient rage dans la région. Entendons la plainte qu'en 1575 les gens de Poitiers jetaient vers le roi : « Les huguenots n'ont cessé de piller et ravager notre province de Poitou, trop voisine, hélas ! de leur retraite. Pour les soldats qui viennent à notre défense, entre l'ami et l'ennemi, aux déportements de l'un et de l'autre, nous ne connaissons point de différence ».

Voilà qui éclaire les deux lettres que Richelieu, alors jeune évêque de Luçon, adressait de Coussay aux traitants fermiers des impôts, en décembre 1608 : « Etant arrivé en ce lieu et ayant reconnu la misère du bourg, la pauvreté des habitants et l'excessive taille des taxes... » « étant particulièrement informé de la pauvreté desdits habitants... la considération de la misère et la somme qu'ils paient me fait promettre que vous trouverez raisonnable de modérer les fonds qu'ils n'ont pas moyen de porter... » Le paysan n'a ni courage, ni énergie pour cultiver sa terre qui est presque inculte ; et c'est ce que Richelieu constatait encore dans la lettre à M. de Bayonne relatée ci-dessus quand il parle de la « stérilité de ce pays qui ne produit rien ».

Elles sont 198 familles qui mènent cette existence misérable. Pourtant, par elles, la vie à Coussay va continuer. Les registres de la paroisse apprennent que le nombre des mariages est toujours égal, que les naissances sont nombreuses ; ils nous apprennent malheureusement aussi que la mortalité infantile est très grande - beaucoup d'enfants ne vivent que quelques jours ou quelques mois -, et que la vie des habitants est relativement courte : peu dépassent la cinquantaine.

Après de cette population, la noblesse locale semble être absente ; nous ne trouvons mention que de Jean de Brusac, sieur de la Tour du Ris, décédé en 1598. Nous ne saurions pourtant prétendre qu'à cette époque il n'y eut pas à Coussay d'autres gentilshommes campagnards ; mais il est alors probable que dans l'impossibilité de suffire aux frais de la

ville, et réduits à l'inaction par leur inaptitude aux travaux de la paix, ils ont quitté très jeune leur domaine pour aller batailler, et, à la sortie des camps, aller habiter la ville.

Mais dans la seconde moitié du XVII^e siècle, la situation se modifie. Nous avons vu la noblesse qui accourait aux réceptions de Jean de Sazilly. Sans doute, n'habitait-elle pas toute à Coussay, mais du moins elle venait fréquemment au château et animait le village. A côté d'elle, apparaît une noblesse locale dont nous trouvons les noms dans les actes d'état civil. En voici quelques-uns : Jacques Tulbert, écuyer sieur de la Tour de Coussay, René de Fourny, sieur de Beaulieu, Issue du Chéneau, chevalier seigneur de la Giraudière, la Trapière, Rochefort et Gloriette et autres paroisses, Georges de la Chesnays, capitaine, maréchal des logis de la compagnie des gendarmes de M. René de Lestang, Anthoine de Poix, seigneur de la Tour de Ry... Ces gentilshommes vivent en contact plus direct avec la population paysanne dont la situation matérielle s'est améliorée ; ils s'associent à son existence, aux solennités de laquelle ils prennent part ; on les voit fréquemment eux ou leurs femmes, être parrain ou marraine ou bien signer aux mariages. Leur passage a d'ailleurs été d'assez courte durée ; au début du XVIII^e siècle, ils vont disparaître ; Coussay les oubliera.

Nous serions incomplets si nous laissions dans l'oubli à côté de la noblesse et de la population paysanne, une bourgeoisie qui est rattachée à la chatellenie. Elle comprend les notaires, à une certaine époque il y en eut deux à Coussay, les greffiers, le procureur, l'huissier ; quelquefois, la même personne cumule deux de ces fonctions ; il se trouve aussi qu'un notaire est également sacristain de la paroisse¹⁶. Cette petite bourgeoisie, précurseur de celle que nous trouverons plus tard en province, est laborieuse, économe et juste : ces qualités, que tous leur reconnaissent, lui valaient d'être unanimement honorée.

LE CULTE RELIGIEUX - LES PROTESTANTS

Au milieu de cette population si variée, un homme vit modestement, peut-être même pauvrement : c'est le curé. Il se dévoue pour le service de la paroisse qui comprend, outre l'église Saint-Paul, les chapelles de Brizay, Marsay et la Giraudière¹⁷. Il est aidé dans son ministère par un vicaire qui, tout en « servant le prieuré », assure également l'exercice du culte. Le service religieux du prieuré devait en effet assez peu l'absorber ; mais il semble tenir à ce titre qu'il n'omet jamais de mentionner, car il n'est pas sans lui donner quelque importance aux yeux des habitants, reflet du prestige du prieur ; et quand celui-ci est le cardinal de Richelieu, on comprend, et comment ne pas excuser, ce léger sentiment de vanité. Il est à croire, d'ailleurs, que cette fonction n'allait pas sans une certaine considération, nous en trouvons une manifestation dans la cérémonie des obsèques de l'un d'eux, célébrée en présence de nombreux prêtres le 30 juin 1634 ; il s'agit de Pierre Mesnage « en son vivant servant de l'église de céans pour Monseigneur l'Eminentissime Cardinal de Richelieu, qui

(16) Citons : Rousseau, notaire ; Honorable ; homme Chazin, greffier ; Urbain Compain, notaire, à qui succède son fils Vincent qui a lui-même pour successeur son fils Louis ; Louis Denyau, procureur ; Jean Grapot, procureur, Crapot, huissier, etc.

(17) A cette époque, la paroisse de Coussay dépendait de l'archiprêtrise de Loudun.

exerçait depuis 36 ou 37¹⁸ lequel a été mis en sépulture dans l'église ».

Dans quelle mesure le culte fut-il atteint par les luttes religieuses ? C'est ce que, à défaut d'archives ou de documents, nous ne pouvons savoir jusqu'en 1585. Après cette date, les registres de la paroisse tenus régulièrement ne font mention d'aucune perturbation dans les cérémonies ou manifestations du culte, d'aucun pillage dans l'église, incidents que le curé n'aurait pas manqué de relater, comme il le fait de tous les événements importants de la paroisse. Or, nous n'en trouvons pas trace. Depuis 1585, les curés se succèdent sans interruption ; les cérémonies de baptêmes, mariages, inhumations continuent à être célébrées normalement. Si la persécution hugenote a sévi à Coussay antérieurement, elle semble bien depuis lors ne plus s'y être exercée.

Les protestants n'y étaient pas nombreux. La tradition rapporte, sans que nous ayons pu vérifier le fait, qu'ils avaient un temple dans la région, à proximité de la côte dite du « Temple » ; celui-ci est actuellement disparu. Firent-ils beaucoup d'adeptes dans le village ? Nous ne le pensons pas : les registres de la paroisse, auxquels encore une fois nous nous référons, mentionnent en effet durant le XVIII^e siècle sensiblement le même nombre de baptêmes et de mariages chaque année ; c'est donc que les catholiques restaient fidèles à leurs croyances.

Les protestants de leur côté semblent avoir été longtemps réfractaires à toute conversion. C'est seulement le 23 septembre 1646 qu'eut lieu la première abjuration, celle d'un sieur Gobin. La description de la cérémonie montre qu'elle fut d'une solennité exceptionnelle. Elle était présidée par Nycollas Charpentier, l'ancien curé revenu pour cette circonstance ; il y avait une assistance nombreuse, parmi laquelle plusieurs familles nobles. Sans doute le curé avait-il pensé en entourant cette conversion d'un tel éclat, faire impression sur l'esprit de ceux de la « religion prétendue réformée » qui demeuraient encore dans l'erreur. S'il en fut ainsi, son espoir fut déçu. Il faut attendre en effet jusqu'au 14 septembre 1683 pour voir une nouvelle abjuration. Bien que rares, elles deviennent ensuite un peu plus nombreuses, mais nous en trouvons une qui paraît sensationnelle, celle du « noble homme Pierre Bodin, sieur de Saint-Léon, ci-devant gendarme de la compagnie de sa majesté ». Le prieur Jean de Sazilly préside à la cérémonie, après avoir été lui-même le conseiller qui a « fait reconnaître ses erreurs » au nouveau converti. Et de quelle assistance celui-ci est-il entouré !

Sa femme, Françoise Gaillard, abjure à son tour le 9 octobre 1685. Les dernières abjurations sont du 12 octobre 1685.

La révocation de l'édit de Nantes intervient le 17 octobre.

(18) C'est en réalité le prieuré que Pierre Mesnage servait depuis 1600 ; l'expression « Servant l'église » n'indique pas une autre fonction, notamment celle de curé qui était exercée par Nycollas Charpentier.

L'ÉGLISE - SA TRANSFORMATION

L'église dans laquelle avaient lieu ces cérémonies n'est plus celle dont nous avons vu la construction à la fin du XI^e siècle, ou, plus exactement elle n'est pas telle qu'elle a été à cette époque. Vers la fin du XVI^e siècle, des travaux y furent effectués grâce au sieur de la Tour de Ris. Cette indication nous est fournie par l'acte de décès de celui-ci, que nous trouvons à la date du 4 juillet 1598 : « Le samedi 4^e jour de juillet 1598 décédait Jacques de Brosse, vivant chevalier de l'ordre sieur de la Tour de Ris, et fut le dimanche suivant le 5^e jour dudit mois, ensépulturé dans l'église paroissiale Saint-Paul de Coussay l'église dudit lieu de laquelle lesdits sieurs de la Tour de Ris sont fondateurs ». C'est évidemment à la restauration, ou plutôt à l'agrandissement de l'église, et non à sa fondation qui remontait à plusieurs siècles, que le rédacteur de l'acte a fait allusion. C'est l'église telle qu'elle est encore aujourd'hui¹⁹.

Elle se compose d'une nef unique divisée en deux travées que prolongent vers l'est un chœur voûté en plein cintre et une abside en cul-de-four, celle-ci éclairée par trois baies en plein cintre, retombant chacune sur deux colonnettes avec bases ornées de griffes et de chapiteaux, sur lesquels sont sculptés des animaux et des personnages d'aspect très fruste et très primitif. Deux colonnes engagées séparent le petit chœur de l'abside. Sur les chapiteaux sont sculptés aussi des animaux et des personnages rappelant l'art du XI^e siècle ; les bases s'ornent aussi de griffes ou pattes.

A la jonction du chœur et de la nef légèrement plus large, quatre colonnes adossées deux par deux reçoivent la retombée de la voûte du chœur et la naissance des voûtes de la nef. Des entrelacs et des feuillages ciment les deux premières, des animaux et des personnages ceux de la nef.

Lors de la réfection des deux travées occidentales, les sculptures qu'elles pouvaient comporter ont disparu.

La façade ouest est aujourd'hui encaissée de plus de 1,50 mètre par l'apport de terres provenant du creusement des douves du château. Un remplage flamboyant domine la porte ; et au-dessus une fenêtre à remplage flamboyant²⁰.

A l'intérieur de l'église, signalons une très jolie statue de la Vierge en terre cuite du XVII^e siècle.

Et dans la sacristie : un calice d'argent du xv^e siècle et deux vases aux saintes huiles du même style, avec des armes aux trois tulipes posées 2 et 1. Un calice aux mêmes armes est à l'église de Chouppes. M. Salvini, conservateur des Antiquités et archiviste de la Vienne, a

(19) Cette indication n'est pas tout à fait exacte. En effet, d'autres travaux furent effectués à l'église: en 1876, ce fut la construction de la flèche et de la tribune; en 1889, celle de la volute en briques.

(20) Nous devons cette description à une note de M. Salvini, conservateur des Antiquités et archiviste de la Vienne, qui nous l'a obligeamment communiquée.

pu identifier ces objets sacrés : ils furent donnés entre 1700 et 1721 par Claude Bonneau, sieur de Purnon (qui avait acheté le château de Marçay vers 1700) à l'église de Poligny ; et ces petits ensembles, au moment de la suppression de cette paroisse, ont été dispersés entre les églises de Coussay et de Chouppes.

LA VIE A COUSSAY AU XVIII^e SIECLE LES FERMIERS GENERAUX - LES REVENUS DU PRIEURE

Au XVII^e siècle, nous assistons à une transformation profonde de la population et de la vie de Coussay. Après Jean de Sazilly, les prieurs cessent complètement d'y habiter. C'est en 1696 l'abbé Découtte que nous ne connaissons que par la présence au baptême de Guillaume Boutin (du 18 janvier 1696) d'un sieur Guillaume Dupuy qualifié « receveur de M. l'Abbé Découtte, prieur de Coussay » (acte de baptême de Guillaume Boutin du 18 janvier 1696). Plus tard, c'est Dom Gilbert Cunat « prêtre religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, prieur titulaire du prieuré simple et régulier de Saint-Paul de Coussay, diocèse de Poitiers, membre dépendant de l'abbaye royale de Saint-Paul de Cormery, à la collation et présentation de M. Marc Antoine de Butet de Clice, abbé commandataire dudit Cormery », c'est ainsi qu'il est désigné dans une déclaration du 17 janvier 1751 que nous analyserons dans un instant.

Ces prieurs sont demeurés inconnus à Coussay ; mais ce que nous devons retenir c'est que Cormery a repris possession du prieuré dont il conserve le bénéfice sans assurer, semble-t-il, le service religieux, car nous ne trouvons plus de curé ou vicaire « servant le prieuré ». Par contre, un acte de baptême du 20 avril 1755 nous révèle l'existence d'un nommé « Charles Moricet, avocat et procureur fiscal dudit prieuré ».

Le départ des prieurs ne laisse cependant pas le château abandonné. L'abbaye de Cormery afferme en effet tous les domaines du prieuré - et nous verrons qu'ils sont importants - à un fermier général qui va y habiter et ne va pas tarder à avoir à Coussay une situation prépondérante. C'est en 1710 que nous trouvons le premier : Pierre Gaubert qui semble être resté une dizaine d'années, sans d'ailleurs attirer particulièrement notre attention. Mais il n'en est pas de même de ses successeurs qui ont nom : René Bernier (de 1720 à 1730), Pierre Bodin (de 1730 à 1734) qui avait épousé la fille de son prédécesseur Gaubert, André Morry (de 1754 à 1791). Ils s'installèrent avec leur famille dans le château, s'enorgueillissent du titre de « fermier général de la seigneurie de Coussay » auquel ils ajoutent bientôt ceux de « laboureur »²¹ et de « marchand »²². C'est dire qu'ils se sont enrichis. Comment s'étonner dès lors que ces nouveaux châtelains, possesseurs d'une fortune appréciable, soient entourés de la considération des habitants. Les nobles ont disparu, ils vont les remplacer. Comme eux, ils vont tenir sur les fonts baptismaux les enfants de leurs serviteurs ; mais surtout ils sont

(21) L'expression « laboureur » désigne les paysans propriétaires.

(22) « Les marchands » campagnards sont des laboureurs qui ajoutent à l'exploitation de la terre, un commerce autre que l'agriculture proprement dite, comme la vente des bestiaux.

recherchés par la bourgeoisie locale. Qu'un enfant naisse chez le notaire, le procureur ou l'huissier, il trouve un parrain ou une marraine dans la famille du fermier général. Bien entendu celui-ci signe également à la plupart des mariages. Et il arrive que, soit sa femme, soit ses enfants soient inhumés dans l'église, tels des personnages de qualité (Gabriel Bernier, décédé le 6 août 1726, inhumé « dans la nef de l'église », Louise Gaubert, femme de Pierre Bodin, décédée le 8 décembre 1751, « inhumée dans l'église »).

Il est vrai que la situation de fermier général était importante. Pour l'apprécier, il suffira de rappeler quelles étaient à cette époque les propriétés dépendant du prieuré. Nous en trouvons la désignation dans deux documents du 27 janvier 1751 conservés aux Archives départementales de la Vienne. Le premier est « l'état des dépendances du prieuré de Coussay et des réparations qui y ont été faites pendant les dix dernières années », En voici textuellement l'énumération :

« Le principal château, le portal, le bâtiment, y joint, tour et tourette. Le tout couvert d'ardoises, les granges, fournioux, cuisines et autres appartements couverts en « thuilles » plates, le restant à « thuilles » courbes.

« Il y a des métairies qui en dépendent, savoir :

« La métairie du Château.

« La métairie de Beaulieu.

« La métairie de Beaumont²³.

« La métairie de la Maisonneuve.

« La métairie de Font Bidouarre.

« La métairie de B avec deux moulins à eau et un autre à vent et une borderie à Saint-Mescent.

« Dans l'entour de ces domaines, il y a une quantité considérable de fossés très considérables et même nécessaires pour recevoir les eaux. »

Les travaux pour les dix années de 1741 à 1750 « tant pour latte, champ latte, contrelatte et pour ardoises, réparations, la façon des ouvriers » se sont élevés à 8 529 livres 19 sols payés par le prieur.

Le second document est « la déclaration que donne à Messieurs de la Chambre Ecclésiastique de Diocèse de Poitiers Dom Gilbert Marie Cunat, prêtre religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, prieur titulaire du prieuré simple et régulier Saint-Paul de Coussay, pour satisfaire à la déclaration du roy du 17 août 1750 ».

(23) La métairie de Beaumont avait été donnée au prieuré de Coussay par Messire Hardouin de Parafix, conseiller d'État, précepteur du roi et évêque de Rodos, par testament du 27 décembre 1670, mais ce même testament donnait l'usufruit de la métairie à Gilles Dujoin, fils naturel de Hardouin de Parafix. Nous trouvons la présence à Coussay en 1663, de Hardouin de Parafix comme parrain.

En ce qui concerne le revenu temporel du prieuré :

Le tout est affermé au « sieur Pierre Bodin, marchand audit Coussay par bail passé devant M^e Joseph Pineau et son confrère notaires royaux à Cormery le 13 juillet 1747 pour la somme de 3 600 livres de ferme par an payables en deux termes égaux Noël et Saint-Jean-Baptiste » à quoi il est ajouté 244 livres pour diverses autres récoltes, notamment les bois, taillis et de futaies réservés par le bail.

Mais à côté de ce prix de ferme, il est curieux de voir l'énumération des charges :

Une messe matinale tous les dimanches de l'année et les fêtes, plus 20 boisseaux froment de rente foncière envers la baronnie de Mirebeau, plus 14 boisseaux seigle de rente aux dames religieuses du couvent de Guesne, plus 12 septiers de seigle mesure de Loudun envers la seigneurie de Crouail, plus 10 boisseaux de froment envers le seigneur de Monts, plus 10 boisseaux de froment envers le seigneur de Verrue, plus 3 livres de pain annuelles au jour de la conversion de saint Paul et 20 livres au jour de saint Pierre et Paul pour dixmes dues par ledit prieuré au couvent de l'abbaye de Cormery, plus les gages et nourriture d'un bailli, d'un procureur fiscal et d'un greffier pour l'exercice de la justice dudit prieuré de Coussay, plus les gages de deux gardes des bois de ladite seigneurie de Coussay.

C'est le fermier qui est tenu de toutes ces charges sans déduction de la ferme, ainsi que de la redevance due au château de Loudun.

En outre, il y a à la charge du prieur : la moitié des gages d'un troisième garde des bois, l'autre moitié à la charge du fermier : 100 livres.

Plus pour entretien et réparations : 752 livres 3 sols.

Plus frais de procès pour le soutien des droits dudit prieuré, les dépenses pour les enfants trouvés et les frais qu'il convient de faire pour les poursuites des procès criminels et autres charges de la justice et du fief, annuellement au moins 80 livres.

Plus pour les doutes et subventions ecclésiastiques : 1231 livres 8 sols à quoi ledit prieur est imposé toute l'année.

De sorte que compte tenu des recettes et des charges, le revenu net du prieuré est 1 680 livres.

Malgré la longueur de ces deux documents, il était intéressant d'en donner le texte presque intégral. Ce sont les seuls que nous ayons trouvés qui nous renseignent avec exactitude sur la consistance des biens dépendant du prieuré et les revenus de celui-ci. On pourra ainsi juger qu'ils étaient peu élevés, en comparaison des bénéfices que, malgré les charges qui lui sont imposées, le fermier général devait réaliser dans une telle exploitation. Mais cette situation qui lui valait les égards que nous savons n'allait cependant pas sans faire naître dans certains esprits des sentiments beaucoup moins bienveillants qui se manifestèrent à l'époque de la Révolution. Le fermier général était alors André Morry. Son fils le « citoyen » Benoît Morry fut quelque temps maire de Coussay après 1790 mais ni ses manifestations de civisme, ni celles de sa femme (qui pour mieux montrer ses sentiments égalitaires signe « la Morry »), ni l'attitude de son frère André Félix, curé de Mirebeau qui a prêté le serment constitutionnel et proclame hautement ses idées révolutionnaires, n'arrêtent ceux qui ont la haine du fermier

général, déjà considéré comme un exploitateur ; et la famille Morry est obligée de quitter le château. C'est Benoit Morry qui nous l'apprend lui-même par le témoignage qu'il apporte en 1834 dans un procès entre le sieur Foureau (alors propriétaire du château) et la commune de Coussay. « Postérieurement à cette année (1791), dépose-t-il, je suis venu moi-même fermier du domaine, mais les persécutions que j'ai éprouvées à l'époque de la Révolution m'ont forcé de céder mon bail à un nommé Bodin. »

C'est la fin des fermiers généraux, c'est aussi la fin du prieuré ; les biens qui en dépendent vont être dispersés, mais l'histoire du château va encore se poursuivre ; chacun des régimes qui vont se succéder y apportera sa contribution.

LES PAYSANS - LES FONCTIONNAIRES

L'intérêt qui s'attache à l'histoire du prieuré, du château et de ses occupants pendant le XVIII^e siècle ne saurait cependant nous faire perdre de vue les événements qui se succèdent dans la vie du village durant cette même période.

Quelque opinion que l'on puisse partager sur le rôle social des fermiers généraux, il est certain qu'ils ont donné à Coussay un sérieux essor à l'agriculture. La population paysanne n'est plus la population misérable que nous avons connue jusqu'au milieu du XVII^e siècle ; les paysans ont acheté les terres des gentilshommes qui ont quitté le pays ; et nombreux sont désormais ceux qui se qualifient « laboureurs » ou « marchands ». Connaissant le sens qu'il convient de donner à ces termes, nous nous rendons compte que l'aisance est entrée dans beaucoup de familles rurales.

Nous retrouvons encore la bourgeoisie du siècle précédent. Mais en outre à côté des notaires, du procureur, du greffier et de l'huissier apparaissent de nombreux fonctionnaires : ce sont deux employés « à la gabelle de cette paroisse » en 1769, un brigadier et un employé des fermes du roy en 1780, un « précepteur de la jeunesse » en 1770 et un maître d'école en 1779, sans que d'ailleurs nous soyons renseignés sur l'enseignement que donnaient ces derniers.

LE CIMETIERE

Si nous ne sommes pas renseignés sur l'école, du moins le sommes-nous sur le cimetière. Jusqu'en 1756, il se trouvait dans un terrain proche du pavillon de la Fontaine, se prolongeait sur l'emplacement actuel de la route de Coussay à Brizay et s'étendait au-delà, à l'ouest, dans d'autres terrains, à moins pourtant que le cimetière fût coupé en deux par le

chemin tel qu'il existait alors²⁴. C'est là que furent « ensépulturés » pendant plusieurs siècles les habitants du village. Cependant, il arrivait que des notables étaient inhumés dans l'église, où il existe plusieurs pierres funéraires, sur lesquelles il est impossible de déchiffrer quoi que ce soit. Nous savons notamment qu'il en avait été ainsi pour Jacques Brusac, sieur de la Tour de Ris en 1598 ; Anthoyne de la Poix, seigneur de la Tour de Ris et sa femme y furent également enterrés les 18 mai et 18 décembre 1656 ; puis ce furent des parents de Jean de Sazilly, des curés, des vicaires, des membres de la famille du fermier général, et tant d'autres dont l'énumération serait trop longue, si longue même qu'elle nous amène à nous demander si l'inhumation, indiquée comme étant faite dans l'église, ne l'était pas parfois aux abords immédiats de celle-ci. Cette supposition est appuyée non seulement par la découverte d'ossements humains à cet endroit, mais aussi sur cette croyance de l'époque : que se trouvaient protégés les défunts qui, de leur tombeau, pouvaient apercevoir la lumière du sanctuaire. Des squelettes furent également découverts aux abords du château, dans l'enceinte des douves. Nulle indication (aucune inscription, aucun objet) n'a permis de les identifier, ni même de se rendre compte des circonstances qui avaient motivé l'inhumation en ce lieu. Ils paraissaient être très anciens, ce qui permet de penser qu'il s'agit peut-être des moines de l'origine du prieuré. M. Hanotaux, lors d'une visite faite à Coussay en septembre 1936, eut aussi l'idée que ce pourraient être des serviteurs du château... Mais sur ce point encore, nous sommes dans le domaine des hypothèses.

Revenons donc au cimetière. Les registres de la paroisse nous apprennent qu'en 1756 il fut transféré. Nous y lisons, sous la signature du curé Nozereau : « Aujourd'hui 1 août 1756, j'ai fait la bénédiction du nouveau cimetière qui a été changé pour l'ancien et pour trois bosselés ou environ de terre appartenant à la fabrice qui en est toute (... ?) et ce, du consentement et avec la permission de Monseigneur l'Evêque de Poitiers ». C'est l'emplacement du cimetière actuel, il n'apparaît pas qu'après 1756 les inhumations aient été faites dans un autre endroit.

BAPTEME DE LA "PETITE CLOCHE"

Un autre événement local : c'est en 1784 le baptême de la « Petite Cloche » qui est rapporté dans les termes suivants : « L'an 1784 et le 28 du mois de septembre, a été bénite la petite cloche de cette église sous l'invocation de sainte Jeanne. Le parrain a été Messire Louis Charles de Fouchier, écuyer officier d'infanterie, et la marraine Marie-Jeanne Pelletier, épouse de Messire Charles David, seigneur de la Pagotière, conseiller du roi, receveur particulier des finances en l'élection de Richelieu. Signé : Pelletier-David, Défouchier, Gilles, curé de Coussay. »

La lecture de ce document qui relate le baptême de la « Petite Cloche » dénote qu'en 1784 il y en avait plusieurs. Aucune d'elles ne subsiste aujourd'hui, la cloche actuelle date de 1834.

(24) Ces deux versions nous sont données par les dépositions des témoins recueillies au cours d'un procès soutenu par la commune en 1834.

LA RÉVOLUTION DE 1789 COUSSAY CHEF-LIEU DE CANTON DEPREDATION DU CHATEAU

A cette fin du XVIII^e siècle, Coussay nous apparaît donc comme un pays sinon riche, du moins prospère. Un chapitre de son histoire vient de se terminer; un autre va s'ouvrir avec la période révolutionnaire. Nous avons évoqué dans les pages précédentes l'évolution qui s'était produite à Coussay et qui en avait fait un centre agricole et administratif. Aussi n'est-il pas surprenant que lorsque furent créés les cantons par la loi du 22 décembre 1789, Coussay ait été érigé en chef-lieu d'un canton composé des communes de Coussay, Chouppes, Dandésigny, Lignier, Langout, Poligny et Verrue. Il ne devait conserver cette situation que onze années; le canton cesse d'exister le 18 novembre 1801, date à laquelle Coussay fut rattaché à Monts-sur-Guesne.

Nous sommes amenés à déplorer encore une fois la destruction des archives, Les délibérations de l'assemblée communale nous éclaireraient sur les manifestations à caractère révolutionnaire auxquelles elle prit part et sur le rôle joué par certains habitants à cette époque. Nous savons seulement que l'administration municipale est exercée au début par un conseil général de la commune conseil de « notables » où siègent des bourgeois, des « laboureurs », des « marchands » de l'ancien régime. La seule manifestation que nous en connaissons est la plantation de l'Arbre de la Liberté sur l'emplacement de l'ancien cimetière. Sa vie devait être de courte durée, car dans la séance du conseil du 29 pluviôse an XI, il est reconnu « que l'Arbre de la Liberté est tombé pour cause de vétusté ».

L'ardeur révolutionnaire des édiles municipaux fut d'ailleurs dans la suite parfaitement s'adapter aux événements. Les procès-verbaux des deux cérémonies qui ont échappé à la destruction, nous montrent, en effet, ceux-ci non seulement fidèles adeptes des différents régimes qui se succèdent, mais encore profonds admirateurs de Bonaparte. Ces documents méritent d'être cités in extenso.

Le premier est du 30 prairial an VIII de la République Française une et indivisible :

« Nous, maire et adjoints de la commune de Coussay, nous sommes transportés aujourd'hui sur les 10 heures du matin au lieu ordinaire des assemblées communales de cette commune pour prêter serment de fidélité à la constitution de l'an VIII exigée des fonctionnaires suivant l'arrêté des consuls du 19 floréal dernier. En conséquence, et en présence des habitants de cette commune, après avoir préalablement donné lecture des lois et actes de l'autorité publique, fait immédiatement le serment ainsi conçu: « Je promets fidélité à la constitution », et avons ensuite rédigé le présent procès-verbal ».

Le second du 20 germinal an IX est plus particulièrement intéressant par sa référence aux grands mouvements politiques qui agitaient la France à cette époque et soulevaient dans tout le pays un vif élan d'enthousiasme.

« Aujourd'hui 20 germinal an IX de la République une et indivisible, le conseil municipal assemblé en personnes de Gilles Gilbert Droin, maire, Vincent Chartres, adjoint, René Charles Leblanc, Benoît Mony, Charles Barré, Louis Picquart, Pierre Bodin, Pierre Leboucher, France Deforest, Charles Marsault, et réunis au Temple de la Raison sur les 10 heures dans la matinée, d'après la convocation du citoyen maire. Le citoyen Devaulivert est juge de paix également présent est assisté de son greffier Pierre Chandevergne et Jean Roy assesseur.

« Le peuple convoqué au son de la cloche pour célébrer la fête de la paix.

« Il a été donné lecture de la proclamation des consuls aux Français en date du 29 ventôse dernier relatif à la paix, après laquelle lecture, le citoyen juge de paix a prononcé un discours dans lequel il a rappelé aux citoyens le besoin de l'union et la reconnaissance qu'on doit avoir pour le héros citoyen qui est aujourd'hui le premier citoyen de la République. Ensuite, on a chanté des hymnes patriotiques analogues à la fête qui s'est terminée par les cris de « Vive la République ».

« Fait et rédigé au « Temple de la Raison » les dits jour et an. »

Quant au curé Blutteau, installé en 1791, il a prêté serment à la constitution civile du clergé, et nous le voyons membre du conseil général de la commune qui l'élit même le 20 prairial an II pour dresser les actes d'état civil.

A défaut des documents, nous préférons croire que c'est spontanément, sans aucune délibération ou préparation préalables, que quelques insensés - que nous souhaiterions étrangers au pays - ont pénétré dans le château et y ont commis des actes de vandalisme que rien ne pouvait justifier. Il n'y avait plus de nobles au château, pas davantage de prêtres. L'occupant était le « citoyen Benoît Morry », maire de la commune, qui n'était pas sans avoir donné des gages à la Révolution. Alors pourquoi cette rage de destruction ?... Pour faire disparaître les insignes religieux : la mitre et la crosse ?... ou les fines sculptures dont l'art délicat rappelait l'époque d'un régime riche ?...

Le maire qui devait lui-même être chassé du château peu de temps après, essayait-il de s'opposer aux violences des manifestants ? Son opposition aurait été vaine, car ceux-ci avec une rage inouïe s'acharnèrent à mutiler armoiries et sculptures, tant au château qu'au pavillon de la Fontaine. Les traces de ces actes de vandalisme demeureront irréparables et seront la condamnation de ceux qui les auront perpétrés.

LE CHATEAU EST VENDU COMME BIEN NATIONAL

Et maintenant le château ainsi mutilé va subir le feu des enchères publiques. Le 4 février 1791, devant le directoire du district de Loudun, il est mis en vente comme bien national, avec une partie du domaine du prieuré. Les Archives départementales de la Vienne conservent le procès-verbal de l'adjudication. Le château y est ainsi désigné : « La maison prieurale de Coussay consistant en huit chambres à feu, grenier, grange, cour, jardin, terrasse... » (suit l'énumération et la contenance des pièces de terre) pour l'acquisition du tout

estimé 19 715 francs, les sieurs Benoît Morry et Pierre Bodin de Coussay « ont fait leur soumission²⁵ ».

Survient le jour de l'adjudication le 19 février 1791. Il est alors exposé que la désignation précédente est erronée ; qu'après arpentage, elle a été rectifiée ; et voici en définitive ce qui est mis en vente : « La maison prieurale de Coussay, cour, jardin, basse-cour, la garenne tant en labours que prés et vignes et champs contient en réalité 17 arpents ; la pièce de terre de l'Escoupète contient 36 arpents et demi et 2 quarts ; le pré appelé la Petite Couture contient 20 arpents ; les grands prés de Coussay contiennent également 20 arpents ; le champ de la Saulée 7 arpents ; la pièce de terre se tenant et située aux grands prés de Coussay contient en tout 17 arpents ; enfin le bois de Saint-Martin entouré de fossés contient 20 arpents et demi en taillis, chênes de 17 ans et l'autre moitié de brandes et ajoncs, le tout qui est estimé avec la grange dimière²⁶ 41 150 francs. »

L'adjudication est prononcée moyennant 61 300 francs au profit de Jean-Pierre Montault-Désille « bourgeois en cette ville » (Loudun)²⁷. Nous voyons ensuite celui-ci le 20 février 1792, alors qu'il est député à la Législative, déclarer vouloir payer en douze années au désir de la loi du 16 octobre précédent. C'était pour lui la possibilité de se libérer en assignats qui se dépréciaient tous les jours ; dès 1796, en effet, un assignat de 100 livres valait 6 sous. Montault-Désille a-t-il d'ailleurs versé quoi que ce soit ? Nous n'avons trouvé aucune trace d'un paiement et les événements qui suivirent permettent de supposer qu'il n'a jamais eu lieu.

LE CHATEAU DE COUSSAY BIEN DE SENATORERIE

En effet, quand Bonaparte a réalisé son coup d'Etat du 18 brumaire, il lui faut s'assurer des dévouements. Usant du procédé classique, il va créer des dotations : ce sont les sénatoreries instaurées par le sénatus-consulte du 14 nivôse an XI (4 janvier 1803) et qui seront conférées par le premier consul. Il y en a une par chaque arrondissement de cour d'appel ; chaque sénatorerie est dotée d'une maison et d'un revenu annuel en domaines nationaux de 20 à 25 000 francs, qui devait tenir lieu au sénateur nommé de toute indemnité pour frais de déplacements et dépenses de représentation. Poitiers va donc avoir sa sénatorerie qui comprendra le domaine d'Angliers et le domaine de Coussay. Montault-Désille est dépossédé. Dans quelles conditions se fit l'opération ? Nous n'avons trouvé à ce sujet que cette indication de l'Enregistrement du 16 décembre 1831 : « Montault-Désille avait acheté ce

(25) Il est remarquable qu'à l'adjudication les mêmes Benoît Morry et Pierre Bodin étaient présents en qualité de « commissaires de la municipalité de Coussay ».

(26) Cette grange existe encore et est la propriété de M. Renaud, propriétaire à Coussay.

(27) Les autres biens du prieuré furent vendus, à savoir : la maison et métairie de la Bordière au même Montault-Désille le 18 février 1791 moyennant 13 600 livres, la maison et métairie de Beaulieu moyennant 33 300 livres, à René Casimir Arnault, bourgeois à Mirebeau ; les bois d'Ardenay le 26 mars 1791 moyennant 6 600 livres à Bertault, marchand à Bligny.

domaine qui depuis a été revendu à l'Etat pour former la dotation d'une sénatorerie²⁸ ».

Quelles qu'aient été les modalités de cette revente, il semble bien que Montault-Désille n'en ait pas été particulièrement affecté, si l'on en juge par son attitude à l'égard de son successeur, Claude Henry Belgraind de Vaubois, sénateur, que nous trouvons quelques années plus tard comte d'Empire, général de division, grand officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'Ordre de la Couronne de Fer²⁹. Comme il ne réside pas à Coussay, c'est Montault-Désille qui a accepté de régir les propriétés et il figure notamment comme mandataire dans un bail du 21 juillet 1811 (acte de M^c Herbault, notaire à Loudun).

1814: LE CHATEAU DEVIENT DOMAINE DE LA COURONNE, PUIS DOMAINE DE L'ETAT SA REVENTE COMME BIEN DE LA NATION EN 1830

Les tribulations du château, dues à la politique, ne sont pourtant pas encore terminées. Le 3 avril 1814 le Sénat proclamait la déchéance de l'empereur et le 6 du même mois appelait au trône Louis XVIII qui faisait son entrée à Paris le 3 mai suivant. Dès le 4 juin, il prenait une ordonnance qui réunissait au domaine de la Couronne la dotation des sénatoreries. Le comte de Vaubois dut abandonner la sienne, mais il obtenait en échange une pension annuelle de 36 000 francs, ce qui lui rendit sans doute plus léger son sacrifice. Nous le voyons cependant d'assez mauvaise humeur lorsqu'il est l'objet de réclamation de la part de l'Administration des Domaines, à laquelle il répond d'un ton quelque peu méprisant, en l'invitant à s'adresser à Montault-Désille qui avait été « son représentant ».

Mais encore une fois, nous allons retrouver ce dernier propriétaire évincé par le sénateur de l'Empire, dont il a pourtant accepté d'être le mandataire, il devient après l'éviction de celui-ci sous la Restauration, l'agent du « domaine de la Couronne » et cela jusqu'au jour de la réunion au domaine de l'Etat des biens dépendant des anciennes sénatoreries³⁰. L'Administration des Domaines prend possession du château de Coussay et ses dépendances le 26 janvier 1830 et va le mettre en vente. L'adjudication a lieu le 30 octobre 1830 devant le préfet de la Vienne. Elle comprend, vendus en un seul lot deux articles :

1° Le domaine d'Angliers,

2° Le domaine de Coussay désigné de la façon suivante : « Le domaine de Coussay sis

(28) Archives départementales de la Vienne.

(29) De Vaubois, capitaine d'artillerie avant la Révolution, avait été le compagnon d'armes de Bonaparte à Arcole, puis en Egypte. Sa fidélité ne résiste pas à l'épreuve. Il vote la déchéance de l'empereur, ce qui lui valut d'être nommé par Louis XVIII pair de France.

(30) Au lecteur qui serait enclin à juger sans bienveillance Montault des Isles pour s'être mis au service des régimes successifs, il convient de faire connaître l'appréciation portée sur lui par un de ses contemporains. Montault des Isles avait été nommé préfet du Maine-et-Loire par arrêté du 1^{er} consul le 2 mars 1800. Installé le 29 du même mois, il cesse ses fonctions le 22 septembre 1802 et quitte Angers le même jour. Le 9 novembre

commune de Coussay et Poligny, consistant en un château, bâtiment, cour, jardin et autres dépendances, luzernes, vignes, prés, bois et terres labourables, d'une contenance de 168 hectares 96 ares 29 centiares, dont 37 hectares 10 ares 50 centiares en bois appelés bois de Saint -Martin. Tel qu'en jouit actuellement le sieur Jean Auriault, propriétaire à Mazeaux, commune de Chalais, en vertu d'un bail à ferme pour neuf années commencé le 29 mars 1830 suivant acte devant M^e Herbault, notaire à Loudun, le 12 juin 1829³¹. »

L'adjudication est prononcée moyennant 461 600 francs au profit M. Foureau, propriétaire à Airvault, mais le lendemain une déclaration du command est faite en faveur de M. Dabadie pour le premier article (domaine d'Angliers) moyennant 184 500 francs. Le château de Coussay devient donc la propriété de M. Foureau, lequel d'ailleurs ne paraît pas l'avoir habité. Les fermiers l'occupent ; il sert partie pour les besoins de leur exploitation, c'est le commencement du délabrement !...

LES PROPRIÉTAIRES SUCCESSIFS JUSQU'À NOS JOURS SON CLASSEMENT COMME MONUMENT HISTORIQUE

Il passe successivement à M. François Bonneau, propriétaire à Bournezeau, commune d'Amberre (acte M^e Rouillé, notaire à Mirebeau, du 5 mars 1861), puis à M. Allard, propriétaire à Parthenay (acte reçu M^e Gerbier, notaire à Mirebeau, les 6 et 7 mars 1867), enfin à M. Louis Tristant, notaire à Mirebeau (acte reçu M^e Thomas, notaire à Parthenay, du 13 janvier 1903)³².

Mais en quel état lui parvient-il ? Les propriétaires précédents en avaient complètement négligé l'entretien, les fermiers successifs, pour les facilités de l'exploitation, avaient transformé certaines pièces en greniers, percé des plafonds, et M. Hanotaux, qui l'avait visité à cette époque, faisait alors cette triste constatation : « ...le délabrement de l'intérieur du monument ne répond guère à l'élégance encore frappante de l'extérieur ». Le nouveau propriétaire va le sauver de la destruction, Après avoir fait exécuter les travaux

(Suite de 1, note n° 30.)

1802, son successeur écrivait au Ministère de l'Intérieur : « Je ne vous parlerai pas longtemps de mon prédécesseur, je n'ai pas le droit de m'établir son juge. Mais le sentiment de la vérité et la probité m'obligent à vous dire qu'il me paraît avoir fait dans ce département tout le bien qui était en son pouvoir, mais qu'il a constamment éprouvé des contrariétés et des dégoûts que peut-être d'une main ferme il n'a pas su assez ranger chacun à sa place ou s'y ranger lui-même, mais que je ne cesse d'entendre faire l'éloge de la bonté de son cœur et de l'extrême douceur de ses mœurs ; qu'il a laissé une mission et en a emporté des regrets honorablement manifestés, et qui doivent être une bien douce consolation pour ce magistrat honnête, et sensible. » (Archives Nationales A.F. JV. 1 53).

Ajoutons que Montault des Isles semble avoir apporté dans la gestion du domaine de Coussay beaucoup de soin et de diligence, ses interventions fréquentes ressortent des enquêtes qui ont eu lieu au procès de 1834 relaté ci-dessus.

(31) Dans cet acte, où Montault-Désille comparait comme agent du Domaine de la Couronne, la propriété est désignée de la façon suivante : maison ci-devant prieurale de Coussay ; métairies : celles de la Basse-Cour et de la Bordière en dépendent, commune de Coussay.

(32) Monsieur Tristant est décédé en 1943 ; le château est aujourd'hui la propriété de sa fille Madame David-Tristant.

indispensables pour la conservation des toitures et des charpentes, il effectue avec une longue et minutieuse patience les réparations nécessaires pour restaurer l'intérieur... Le château de Richelieu ne tombera pas en ruines !...

Les Allemands qui l'occupèrent quelques semaines en juillet 1940 firent peu de dégradations à l'immeuble, si ce n'est aux douves. Dans les jardins, ils ont, paraît-il, célébré bruyamment leur victoire. Peut-être certains d'entre eux se sont-ils alors enorgueillis de régner en maîtres dans ce château (qu'ils avaient ironiquement baptisé « Bar Richelieu ») où était encore vivant le souvenir du cardinal. Dans leur ivresse, ils ne pouvaient cependant pas oublier sa politique qui avait abouti au traité de Westphalie. Pour eux, alors quelle revanche... mais elle devait être sans lendemain !...

Là prend fin l'histoire du château de Coussay. L'Administration des Beaux-Arts a compris qu'il devait être préservé. Un arrêté du 14 février 1924 avait classé la fontaine et le pavillon qui se trouvent dans la cour d'entrée ; par un autre arrêté du 18 juin 1935, le château entier et ses douves étaient inscrits sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques. Le château lui-même est en instance de classement définitif : il est à souhaiter que cette mesure aboutisse pour que sa conservation soit désormais assurée³³.

Le classement définitif du château parmi les monuments historiques est intervenu suivant arrêté ministériel du 10 août 1949.

LA VIE A COUSSAY DE LA REVOLUTION A NOS JOURS

La Révolution, puis l'Empire et enfin la Restauration ont apporté les vicissitudes que nous venons de voir au château de Coussay. Dans le village également des changements dus aux mêmes causes se produisirent. C'est d'abord l'épuration à laquelle procède chaque régime. On épure en premier lieu le maire, qui cède la place au « président de l'administration municipale an IV »... puis qui réapparaît. Ses sentiments (ou ceux du gouvernement de l'époque) se manifestent jusque dans la rédaction des actes de l'état civil. C'est ainsi que jusqu'en l'an IX, on n'y voit figurer que des « citoyens » et des « citoyennes ». En l'an XII ces expressions disparaissent, et en l'an XIII, les comparants sont qualifiés de « monsieur » ou « dame ». La Révolution est déjà loin !

Chez les fonctionnaires, on épure également. Ainsi en 1810 notamment, le percepteur Vincent Chartier se glorifiait du titre de « percepteur à vie » des contributions directes de la commune de Coussay et autres. Hélas, il n'a pas songé à la chute de l'Empire, car en 1817, il n'a pourtant que 52 ans, il apparaît dans les actes comme « ancien percepteur » alors que son successeur Théodore Vincent Duportal se qualifie à son tour de « percepteur à vie ».

(33) La foudre qui est tombée sur le donjon en 1996 l'a gravement endommagé ; les réparations nécessaires pour le préserver sont envisagées par l'Administration des Beaux-Arts.

Mais les épisodes de l'épuration, non plus que les troubles de la période révolutionnaire n'ont pu affecter profondément la vie du pays. Si les fonctionnaires ont en grande partie disparu, la tourmente passée, nous retrouvons encore le notaire ; le curé continue à célébrer le culte, entouré de respect et de considération, appelé souvent comme témoin aux mariages civils ; le maire préside au baptême de la nouvelle cloche³⁴ qui remplace celles qui ont été vraisemblablement détruites sous la Révolution³⁵. Et ce qui est surtout caractéristique, c'est de retrouver, fixés à Coussay, avec leur famille, presque tous ceux qui avant 1789 se qualifiaient de « laboureurs ». Sans doute les guerres de l'Empire ont pu apporter quelque perturbation dans leur exploitation agricole, mais aussi leurs produits avaient atteint des prix rémunérateurs. Une indication à cet égard nous est fournie par la mention suivante qui figure sur les registres de l'état civil, à la suite des actes de naissances de 1811 « Le 1^{er} janvier 1812, le blé froment valait 7 francs le double décalitre ou cinq francs le boisseau, ancienne mesure de Mirebeau³⁶. »

Avec ces familles, Coussay demeure un pays exclusivement agricole. Peu à peu disparaissent le notaire, le percepteur, mais restent les « laboureurs » qui aiment leurs champs, ils ne songent pas à abandonner le village, ils y créent la bourgeoisie de la terre.

L'ECOLE

Nous avons constaté l'existence à Coussay avant la Révolution d'un « précepteur de la jeunesse » et d'un maître d'école ; mais aucun document n'a pu nous renseigner sur l'enseignement qu'ils donnaient, ni sur le nombre d'enfants qui fréquentaient l'école.

Il nous faut attendre jusqu'au milieu du XIX^e siècle pour avoir quelques indications à ce sujet. Nous voyons alors qu'après 1850 Coussay possède une école publique mixte, dont les locaux se trouvaient dans les bâtiments de la boulangerie actuelle ; la commune n'a pas alors usé de la faculté que lui accordait la loi du 15 mars 1850 d'entretenir une école purement gratuite. La rétribution scolaire qui est de 1,50 franc à 2,50 francs par mois est la règle, mais de plus en plus la commune se montrera très large pour l'admission à la gratuité des enfants dont la liste était dressée par le maire d'accord avec le curé. C'est ainsi que de 6 en 1858, le nombre passe à 11 en 1863, à 24 en 1875, à 37 en 1880. En 1868, 47 enfants fréquentaient l'école, dont 33 garçons et 14 filles.

Intervient la loi du 28 mars 1882... Les locaux s'avèrent insuffisants pour recevoir tous les enfants qui vont fréquenter l'école, ainsi vont-ils bientôt être désaffectés et celle-ci est transférée dans un bâtiment qui est construit en 1884 sur la place du village. C'est là qu'elle

(34) C'est la cloche actuelle qui porte cette inscription: « L'an 1834 j'ai eu pour parrain M. Théodore Vincent Dupartal, propriétaire à la Pagotière, pour marraine Mlle Eliza Aimée du Portal, sa fille, Vincent Chartier, maire de la commune de Coussay, M. Pierre André Boureau, curé de Saint-Paul de Coussay, A.M.D.G. ».

(35) Nous n'émettons ici qu'une supposition, car nous n'avons trouvé aucune indication pour leur disparition.

(36) Compte tenu de la dévaluation de la monnaie et de l'augmentation des frais généraux qui grèvent actuellement l'agriculture, ce prix qui correspond à 43 francs le quintal nous semble bien supérieur au prix actuel du blé.

se trouve encore aujourd'hui; elle est fréquentée par 86 enfants qui reçoivent l'enseignement primaire sous la direction d'un instituteur, d'une institutrice et d'un adjoint.

MORTS POUR LA FRANCE

Si l'habitant de Coussay aime sa petite patrie, il sait aussi se sacrifier quand la patrie est en danger. Notre monographie ne saurait donc se terminer sans que nous ayons rendu un hommage à ceux qui sont morts pour la France dans les diverses guerres où elle fut engagée depuis plus d'un siècle.

I - Ce sont d'abord les guerres de l'Empire. Nous relevons quatre morts dans la commune :

- Nicollas Marty³⁷, conscrit, chasseur à pied de la garde impériale, 2^e régiment, 2^e bataillon, âgé de 23 ans, entre à l'hôpital de Val de Grâce le 9 février 1810, y est décédé le 18 du même mois.
- André Roy, 20 ans, fusilier au 3^e régiment de ligne, 4^e bataillon de la 3^e compagnie, mort le 13 mars 1812 à Strasbourg.
- Louis Amelot, 19 ans, fusilier à la 3^e compagnie, 4^e bataillon du 55^e régiment d'infanterie de ligne, décédé le 14 juillet 1813 à l'hospice de Dunkerque.
- Louis Hérigault, soldat, 33 ans, décédé le 1^{er} avril 1815 au domicile de son père à Brizais.

II - Guerre de 1870-1871 :

- Delagarde Louis, 25 ans, du 1^{er} bataillon de la garde mobile de la Vienne, décédé à l'hôpital Bicêtre le 14 octobre 1870.
- Barré Charles, 25 ans, garde mobile de la Vienne, décédé à Paris le 26 janvier 1871.
- Bureau Alexandre, 21 ans, garde mobile de la Vienne, décédé à l'hôpital du Gros Caillou le 26 janvier 1871.
- Jouneau Jacques-Alphonse, 23 ans, garde mobile de la Vienne (2^e légion), décédé à l'hôpital de Champagnac le 6 mars 1871.

Sont, en outre, décédés à Coussay :

- Le 28 février 1871, Pothier Pierre, de la 1^{ère} légion des mobiles de la Sarthe.
- Le 7 mars 1871, Félix Jean, garde mobile de la Corrèze.
- Le 16 mars 1871, Treint Léonard, garde mobile de la Corrèze.

III - Guerre de 1914-1918 :

- David Emile, soldat 11^e régiment d'infanterie, 26 ans, disparu le 22 août 1914 à Signeulx (Belgique).
- Roy Alfred, soldat, 113^e régiment d'infanterie, 26 ans, tué le 24 octobre 1914 en forêt d'Argonne.

(37) C'est le petit-fils d'André Morry, fermier du château de Coussay.

- Bastard Gabriel, soldat 32^e régiment d'infanterie, 31 ans, tué le 27 octobre 1914 à Zonnabeke (Belgique).
- Lavergne Edouard, soldat 68^e régiment d'infanterie, 21 ans, disparu le 6 novembre 1914 à Zillebeke (Belgique).
- Jouneau Eugène, soldat 232^e régiment d'infanterie, 28 ans, tué le 2 décembre 1914 à Flircy.
- Montaubin Aristide, soldat 206^e régiment d'infanterie, 38 ans, tué le 16 avril 1915 aux tranchées de Reinières.
- Beausse Henri, soldat 32^e régiment d'infanterie, 36 ans, tué le 28 juillet 1917.
- Fillatreau Désiré, 20 ans, chasseur au 60^e bataillon de chasseurs à pied, tué le 12 juillet 1915 à Souchez.
- Martineau Marcel, 30 ans, soldat 66^e régiment d'infanterie, tué le 5 septembre 1915 à Agny (Pas-de-Calais).
- Montaubin Léon-Paul, adjudant au 135^e régiment d'infanterie, 38 ans, tué le 30 avril 1916 à Esnes (Meuse).
- Avry Arcade, chasseur 43^e bataillon de chasseurs à pied, tué le 10 mai à Seppois-le-Haut.
- Lambert Benjamin, soldat au 407^e régiment d'infanterie, 34 ans, tué le 23 juin 1916 aux bois de Vaux.
- Chantouin Louis, Soldat au 39^e régiment d'infanterie, 20 ans, tué le 23 juin 1916 à Verdun.
- Jaudouin Georges, soldat au 76^e régiment d'infanterie, tué le 27 septembre 1916 à Bouchavesnes.
- Grison André, soldat au 228^e régiment d'infanterie, 26 ans, tué le 27 juillet 1917 à Ailles (Aisne).
- Michelon Firmin, soldat au 65^e régiment d'infanterie, tué le 1^{er} juin 1918 à Reims.
- Meunier Auguste, soldat au 144^e régiment d'infanterie, croix de guerre, tué le 11 juin 1918 à Mary (Oise).
- Bauchaine Auguste, soldat au 224^e régiment d'infanterie, 21 ans, tué le 13 septembre 1918 au ravin des Golets près Nanteuil-la-Fosse (Aisne).
- Grilloire Henri, soldat au 20^e chasseur à cheval, 27 ans, mort le 24 janvier 1919 à Darmstadt.
- Boussiquet Albert Daniel, 30 ans, tué le 13 décembre 1914 à Fliray.
- Lamarche Louis, soldat 14^e régiment d'infanterie coloniale, 37 ans, tué le 28 octobre 1915 à Massiges.
- Hay Clément, soldat 340^e régiment d'infanterie, tué le 19 mars 1917 à Vauquois.
- Bernes Gaston, caporal au 32^e régiment d'infanterie, 33 ans, tué le 20 juillet 1917 à Craonne.
- Collas Adrien, 36 ans, mort le 10 septembre 1919.
- Redonnet Camille.

IV - Guerre de 1939-1945

- Lambert Henri, 91^e régiment d'artillerie, 28 ans, tué le 10 juin 1940 à Epernay.
- Foucreau Armand, soldat, tué le 13 juin 1940 à Montmort.

Que le monument élevé en 1919 rappelle donc le souvenir non seulement de ceux qui sont tombés dans les guerres 1914-1918 et 1939-1945, mais aussi de tous ceux qui ont trouvé la mort dans les guerres précédentes. A tous vont nos sentiments de gratitude, à tous notre fidèle souvenir.

CURES DE COUSSAY (EN MIREBALAIS)

14 août 1804 ?	Louis-Marie-Charles CHARTEAU.
1827 ? – 1844	BOURUCHE.
1844 – 1887	Jean CARTIER.
1887 – 1915	Auguste POINT.
1915 – 1919	Joseph GUERINEAU.

M. l'abbé Auriault fut le dernier cure titulaire des paroisses de Coussay et de Chouppes. Il fut ensuite nommé à La Ferrière (Deux-Sèvres). La paroisse est actuellement desservie par la communauté paroissiale de Mirebeau.

LISTE DES MAIRES DE LA COMMUNE DE COUSSAY

DROUIN Gilles-Joseph de 1800 à octobre 1807.

CHARTIER Vincent (adjoint a fait les fonctions de maire d'octobre 1807 à mars 1808) et maire de mars 1808 à fin décembre 1835.

RAGUIT Pierre de janvier 1836 à janvier 1851.

MORIN Paul, avril 1851 à avril 1872.

SUFFISSEAU Julien, mai 1872 à mai 1883.

GANDIN Auguste, mai 1884 à mai 1896.

BODIN Alphonse, mai 1896 à mai 1903.

MORISSET Ludovic, mai 1903 à fin novembre 1919.

AMAUGER Ludovic, 1^{er} décembre 1919 à juin 1920.

ROY Elie, juillet 1920 à mai 1925.

SIVION Alexis, mai 1925 à mai 1945.

MONTAUBIN Aristide, mai 1945 à mars 1959.

BUGEAN Albert, depuis mars 1959.

EPILOGUE

La monographie que nous venons d'écrire n'a pas la prétention d'être une étude savante, qu'en l'absence d'archives locales il serait sans doute difficile de réaliser. Ce que nous avons recherché, c'est de retracer d'une façon vivante la vie de Coussay et de son château, en respectant la vérité historique telle qu'elle découle des quelques documents que nous avons en notre possession. Mais à côté de cela, quelle tentation n'avons-nous pas eue de laisser libre cours à notre imagination en essayant de faire parler davantage les vieux textes et les vieilles murailles. Peut-être le lecteur pensera-t-il que nous n'aurions pas commis une bien lourde faute en évoquant certaines inscriptions pour imaginer dans quelles circonstances gaies ou tristes elles furent gravées. Cela eût pu être charmant, mais un poète l'eût mieux exprimé. Or, voici qu'un poète qui a visité Coussay s'est arrêté devant le vieux puits ; des noms gravés dans la pierre lui sont apparus... il n'a pu déchiffrer l'énigme. Ecoutez plutôt sa délicieuse poésie ; et vous penserez alors que nous n'aurions pas su mieux dire.

LE VIEUX PUIITS³⁸

*Avec ses fers rouillés et sa margelle usée,
Le grand monstre verdi qui lui sert de soutien,
Le vieux puits est encore le triomphant gardien
De la source limpide, exquise et reposée
Sur la pierre d'appui, l'on a gravé des noms.
Mais je ne puis savoir, parmi tous ces prénoms,
Si Laure était la blonde, ou Rosine la brune,
Car le puits conserva, comme un bien précieux
Le mystère des mots, des lèvres et des yeux
Pour les ensevelir dans un rayon de lune.*

COUSSAY (octobre 1904)

*Le vieux château s'abrite auprès de la chapelle
Prenant l'air d'un aïeul indulgent et très las.
Pourtant, exquis encore, il dresse sa tourelle
Sur le vaste horizon estompé de lilas.*

*Les croisillons meurtris de ses hautes fenêtres
Ont gardé, ciselés, des noms à leur entour ;
Noms de pages rêveurs, de barons ou de reîtres,
Au soir d'une bataille ou d'un songe d'amour.*

(38) Jane Mercier-Valenton, « Choses qui furent », Edition du Beffroi, 1907. Du même auteur : « Coussay », poème inédit, octobre 1904.

*La girouette grince et chante au vent d'automne
Sur les créneaux tremblants, de mousse revêtus
Qui font au vieux castel une verte couronne...
Les oiseaux, pour dormir, ensemble se sont tus.*

*Il pleut des feuilles d'or sur l'eau de la fontaine
Où le fil de la Vierge enserre le roseau ;
Des sculptures d'antan, l'on ne voit plus qu'à peine
Les fins amours, penchant leurs sourires sur l'eau.*

*L'âme de ce passé fut de mélancolie.
Son charme de beauté se grava dans vos cœurs.
Le moment fut charmant et l'heure fut folie
Semant nos rires fous de la douceur des pleurs.*

Richelieu à Coussay

Tout a été dit sur Richelieu; aussi n'avons-nous pas la prétention après les savantes études qui ont été publiées, d'en écrire une nouvelle, plus complète ou plus originale. Notre intention est bien plus modeste; elle se borne à un essai de reconstitution de la vie de Richelieu au château de Coussay, à l'aide des documents que nous avons trouvés, et en faisant au surplus de larges emprunts à ses historiens.

Richelieu était destiné au métier des armes et toutes ses études étaient dirigées de ce côté. Mais lorsque son frère Alphonse, titulaire de l'évêché de Luçon, donna sa démission pour se retirer à la Grande Chartreuse, sa famille se trouva privée d'un revenu de 18 000 livres. Richelieu se sacrifia pour sauver la situation ; homme d'épée par vocation, il devint prêtre et homme d'église.

Nommé évêque de Luçon en décembre 1606, il fut sacré à Rome le 16 avril 1607 ; il n'avait pas 23 ans³⁹. Il rentre aussitôt à Paris, termine ses études et passe ses examens de la façon la plus brillante. Au début de décembre 1608, malgré les attentions dont le roi le comblait, ne pouvant faire grande figure dans la capitale par suite de la modicité de ses revenus, il quitte Paris pour aller remplir sa charge d'évêque de Luçon ; peut-être y voyait-il déjà « un marchepied » pour s'élever davantage⁴⁰. Après un arrêt à Richelieu, il fait étape au prieuré de Coussay. En quel équipage y arrivera-t-il ? D'Avenel (Richelieu et la monarchie absolue) nous le décrit ainsi : « Ne pouvant faire son voyage à cheval ou en poste, sans compromettre son entrée dans la ville épiscopale, Richelieu avait emprunté un carrosse et quatre chevaux à M. de Moussy, ami de sa famille. Les carrosses étaient alors des voitures monumentales où huit personnes pouvaient trouver place, mais non sans s'exposer à quelques désagréments, car il y avait des mantelets de cuir en guise de glaces et des stores d'étoffe que l'on bouclait pour se garantir du froid ». Nous laissons à penser l'impression que produisit sur l'esprit des habitants l'arrivée au château du jeune évêque, leur prieur, en un équipage si imposant.

(39) Afin d'obtenir la dispense d'âge dont il avait besoin pour être ordonné prêtre, Richelieu s'était vieilli de deux ans et avait présenté l'extrait de baptême de son frère.

(40) Mgr Perraud, « Cardinal de Richelieu ».

Quant à lui, il se présentait avec la grâce d'un corps svelte et bien fait, la moustache relevée gaiement à la soldade, et la royale taillée en pointe, mais il n'est pas tel que nous le connaissons par le tableau de Philippe de Champaigne : « Les joues sont moins creuses et les yeux sont voilés d'une mélancolie qui ressemble à la volupté ». C'est ainsi du moins que le représente un portrait datant de cette époque que possède M. Hanotaux⁴¹.

Richelieu ne fit alors qu'un très court séjour à Coussay, assez long cependant pour se rendre compte de l'état misérable de la population. Celle-ci était à la merci des traitants, fermiers des impôts, hommes puissants qui se montraient d'une incroyable rigueur.

Richelieu n'hésite pas à s'adresser à eux pour leur demander de « vouloir modérer la charge, laquelle ils (les habitants) ont été contraints de porter à leur grande incommodité »; et il ajoute de façon ferme : « Je désire obtenir de vous volontairement le soulagement que je sais que les voies de justice ne me peuvent dénier ; je n'estime pas que vous vouliez me donner sujet d'en venir à cette extrémité ». Cette requête étant demeurée sans réponse, Richelieu quelques jours après à nouveau : « ...la considération de leur misère et la somme qu'ils paient me fait promettre que vous trouverez raisonnable de modérer un poids qu'ils n'ont pas moyen de porter, et je serais fâché qu'autre que vous-mêmes me fassent la raison que je sais par toutes les voies de justice ne me pouvoir être déniée, qui m'empêchera d'ajouter à la recommandation que je vous ai faite... »

Et d'Avenel d'ajouter en note sous ces deux lettres : « On peut déjà remarquer la fermeté, tempérée par l'expression, dont il use envers l'autorité à laquelle il s'adresse⁴². Mais en même temps, il s'attirait la sympathie des villageois dont la misère l'avait ému, et il compte déjà en travaillant au bonheur du peuple s'assurer son concours pour ses desseins plus élevés. »

A partir de ce moment, Richelieu se rend fréquemment à Coussay. L'activité qu'il déploie pour l'exercice de son ministère et la fatigue qu'il éprouve, les fièvres qu'il a contractées dans les marais de Luçon lui imposent de fréquents repos ; c'est dans son « Ermitage » de Coussay qu'il viendra le chercher. Mais là, comme à Luçon va-t-il souffrir de l'insuffisance de ses revenus ; sa gêne pèse à sa fierté ; c'est pour lui une obsession ; il écrit à Mme de Bourges : « Je vous rends mille fois grâce de la peine que vous avez eue de vendre ma tapisserie, par là vous connaîtrez la misère d'un pauvre moine qui est réduit à la vente de ses meubles et à la vie rustique, ne faisant pas sitôt état de quitter ce séjour pour prendre celui de la ville ». Son prieuré n'en est pas moins pour lui un lieu de prédilection. Sans doute son manque de ressources ne lui permet-il pas d'y faire les aménagements auxquels il eût aimé procéder pour satisfaire à son goût de faste et à son besoin de paraître, mais à défaut de luxe « il s'arrange un promenoir où se perdent ses pas méditatifs ; il se renferme dans le cabinet de la tour maîtresse, près de la chapelle, où il dit la messe, ayant sous la main ses livres, l'armoire secrète où il cache les papiers précieux, les notes où se fixent ses premiers desseins »⁴³. Il s'attache tout particulièrement à garnir sa bibliothèque d'ouvrages choisis, et

(41) Carte de Saint-Aulaire: « Richelieu ».

(42) Avenel : Lettres de Richelieu, t I, p. 18. C'est en note sous ces deux lettres que nous avons appris que Coussay, À cette époque, comptait 198 feux.

(43) Hanotaux : « Histoire du Cardinal de Richelieu », t I, p. 138.

de Coussay, fréquentes sont les lettres qu'il adresse à Cramoisy, soit libraire de Paris⁴⁴ pour lui envoyer un mémoire des livres qu'il désire avoir.

Au-dehors, il manifeste son amour de l'eau et des grands arbres : n'est-ce pas là l'origine des belles allées qui entourent le château et des canaux qui en sillonnent les alentours?

Quant à son train de maison, ses maigres ressources lui imposent de le réduire ; mais du moins va-t-il s'entourer de serviteurs profondément dévoués.

Au premier rang de ceux-ci s'inscrit Le Masle qui vers 1600, alors que Richelieu faisait ses études à Paris, est déjà son petit valet⁴⁵ et qui constitue à lui seul pendant son séjour à Coussay sa domesticité supérieure ; il est à la fois intendant, secrétaire, maître d'hôtel, en un mot un véritable factotum. Richelieu aura plus tard un gentilhomme comme maître d'hôtel ; mais Le Masle n'en reste pas moins son homme de confiance et son confident intime. Nous voyons Le Masle figurer à l'acte de baptême de Michel Dagault dont il est le parrain, le 28 novembre 1613 ; il y est qualifié d'honorable homme... « maître d'hôtel de Mgr l'Evêque de Luçon ».

Richelieu va maintenant recruter son personnel sur place. Il exige beaucoup de lui, notamment une retenue que sa qualité de prélat ne lui permet pas de voir violer. Il le traite avec équité et bonté, lui témoigne sa sollicitude, s'intéresse au mariage de ses gens et provoque des alliances qui lui assurent leur attachement. C'est ainsi que son cuisinier Guy Goubeau épouse le 25 mai 1614 Catherine Charpentier, sœur du curé Nycollas Charpentier. Puisque nous venons de citer le curé, et bien qu'il n'appartienne pas à proprement parler à la maison de Richelieu, nous croyons pouvoir le présenter à cet endroit, car on ne peut le distraire de l'entourage immédiat et si fidèle de celui-ci. Installé à Coussay en 1609, quand Richelieu prend possession lui-même de son prieuré, il acquiert sa confiance, devient son protégé et demeure là jusqu'à la mort de Richelieu qui fréquemment recourt à lui pour nombre de services. Notamment dans un acte du 30 mai 1615 (vente par Pierre Jacob à Armand Jean du Plessis de Richelieu, évêque seigneur baron de Luçon, seigneur châtelain du prieuré de Coussay, il figure comme témoin à côté de Le Masle qui est mandataire. N'est-il pas au surplus le parent de Denys Charpentier, que Richelieu, vers 1610, a tiré d'une humble condition dans le voisinage pour en faire son secrétaire, et qui est devenu le plus confident et le plus exercé de ceux-ci ? Nous n'avons sans doute aucun document précis qui nous permette d'affirmer cette parenté ; mais sachant combien Richelieu aimait s'entourer de gens unis par les liens du sang, celle-ci nous paraît très vraisemblable.

Quand Richelieu peut enfin avoir un valet de chambre gentilhomme - et avec quelle fierté il en fait part à Mme de Bourges - c'est encore dans son milieu de Coussay qu'il le trouve. Il choisit le sieur de la Varenne qui a épousé Bertrande Plumeveau, une notable

(44) Plus tard, Richelieu s'est souvenu du concours que Cramoisy lui a prêté à cette époque de gêne. N'ayant pas réussi à la mort de Camusati (1639) à lui faire donner la place d'imprimeur de l'Académie, il le fait nommer l'année suivante directeur de l'Imprimerie royale établie au Louvre.

(45) De tous les serviteurs de tous ordres, les valets de chambre sont ceux qui approchent le plus le maître et sont le plus mêlés à la vie intime. Le titre de valet n'est point ravalé, ce sont de véritables personnalités (Deloche : « La Maison du Cardinal de Richelieu »).

parisienne ; et dans l'état des gages de 1626 il est inscrit le premier⁴⁶.

Son médecin va être Cytois, originaire de Poitiers. Richelieu le fait appeler pour le soigner des fièvres paludéennes, et il l'attache définitivement à sa personne en 1609.

Un autre nom figure plus tard dans le compte des dépenses de Richelieu, non comme médecin de ce dernier, mais comme médecin des communs et de l'Académie : c'est Claude Depois ou de Poix, reçu docteur de la Faculté de Paris en 1616, mort en 1635, laissant la réputation d'un médecin savant. En ce qui le concerne, Deloche écrit que le lieu de sa naissance est inconnu. Rien ne nous permet d'affirmer qu'il est né à Coussay. Mais nous savons qu'à cette époque le seigneur de la Tour de Ris, c'est-à-dire le plus proche voisin du prieuré, était un sieur Anthoyne de Poix. Que Charles de Poix avait eu un lien de parenté avec lui, voilà ce qu'il n'est pas téméraire de penser, si l'on se souvient que le cardinal aimait à recruter ses agents autour de lui et dans un milieu éprouvé.

Certains trouveront peut-être superflu le développement que nous venons de donner sur la maison de Richelieu, mais ils voudront bien comprendre la satisfaction que nous avons éprouvée en faisant une étude sur Coussay, de découvrir que c'est dans cette région que Richelieu a rencontré ses premiers serviteurs, qu'il devait garder toute sa vie, les associant à sa fortune, et assurant à certains d'entre eux, son secrétaire Charpentier et son médecin Cytois notamment, les plus hautes situations⁴⁷.

C'est dans le cadre que nous venons de décrire, que Richelieu reçoit sa mère Suzanne de la Porte. Fille du brillant avocat François de la Porte⁴⁸ ; originaire de Parthenay, elle avait épousé François du Plessis, sieur de Richelieu, qui, nommé en 1578 grand prévôt de France, mourut le 10 juillet 1590 à l'âge de 42 ans. Il laissait une situation tellement obérée, qu'il fallut vendre son collier de l'ordre du Saint-Esprit pour payer ses funérailles. Armand Jean du Plessis avait alors 5 ans. D'une santé très délicate, il fut entouré par sa mère des soins les plus attentifs et demeura certainement son préféré. Armand, de son côté, avait un culte pour elle, et nous comprenons le bonheur qu'ils avaient l'un et l'autre de se retrouver dans la calme intimité que leur offrait le château de Coussay. Les actes de la paroisse nous ont conservé la trace de ses séjours. C'est ainsi que nous la voyons marraine du fils d'un paysan. Richelieu était le parrain. Voici la teneur de l'acte : « Le 24^e jour d'octobre 1609 a été baptisé Armand, fils de Paillard et de Jehane Gustine. A été parrain révérendissime père en Dieu Messieure

(46) Deloche : « La Maison du Cardinal de Richelieu », écrit au sujet de la Varenne : « A l'état des gages de 1626, Desbournais n'est toutefois inscrit que le second, après le sieur de la Varenne, mais il y est comme ce dernier, et seul avec lui des quatre valets de chambre, qualifié du titre de sieur. Ce sieur de la Varenne, qu'il serait intéressant d'identifier, était sans doute gentilhomme, car le cardinal, dans une lettre de la correspondance publiée par Avenel, fait sans doute allusion à ce personnage en parlant de son « valet de chambre qui est gentilhomme ». Nous noterons que dans un acte de baptême du 24 août 1624 et un autre du 31 janvier 1622 où Bertrande Plumeveau figure comme marraine, elle est désignée « femme de Monseigneur de la Varenne ».

(47) Nous avons relevé à l'acte du baptême de Blaise Toussaint la présence à Coussay le 20 janvier 1616, de Martin « secrétaire de Monseigneur l'Évêque de Luçon ». Ce fut un des rares serviteurs que Richelieu disgraciera par la suite, à raison de ses débauches obstinées. Bien que nanti de 1200 livres de rentes, il mourut dans la misère.

(48) G. Hanotiaux écrit à son sujet : « La vanité paraît avoir été le défaut du brillant avocat, nous verrons que ses descendants n'en laissèrent pas tomber l'héritage ».

Armand Jean du Plessis, évêque de Luçon et prieur de Coussay, et marraine Suzanne de la Porte, dame de Richelieu, a été baptisé par moi curé. Signé : Armand, évêque de Luçon, Suzanne de la Porte, Charpentier, curé »⁴⁹.

La bonté et la charité naturelles de Suzanne de la Porte ne pouvaient manquer de s'exercer dans le pays alors si pauvre ; aussi lorsque parvint la nouvelle de sa mort, y provoqua-t-elle un grand sentiment de tristesse. Le curé, le fidèle Nycollas Charpentier, nota cet événement sur les registres de la paroisse qu'il considérait comme endeuillée par ce décès ; il tint en même temps à y relater les cérémonies de la sépulture qui n'étaient pas sans l'avoir impressionné par leur caractère imposant. « Le 21^e jour de novembre 1616, écrit-il, trépassa sur les dix heures du matin dame Suzanne de la Porte, vivante dame de Richelieu et mère de Messieurs de Richelieu et de Monseigneur le Révérend Evêque de Luçon. Et le mercredi 7^e jour de décembre 1616, une heure avant fut enterrée en l'église de Braye, et le lendemain soir jour de la Conception Notre-Dame, les solennités furent faites et il y avait près de 60 prêtres »⁵⁰.

Rien ne nous permet de penser que Richelieu ait reçu à Coussay d'autres membres de la famille ; aucun texte n'en fait mention. Mais il y convie Mme de Bourges, sa vieille amie poitevine, mariée à un médecin de Paris, qui est au courant de ses ennuis matériels et l'aide à en sortir. A la suite d'une lettre du 16 septembre 1612, il lui écrit à nouveau en mai 1613: « ...je me réjouis de votre voyage aux Ardeliers, pour espérer vous voir en mon hermitage de Coussay, où vous avez tout pouvoir ».

C'est là que semble s'arrêter ce que nous pourrions appeler les réceptions familiales de Richelieu ; les autres visites qu'il reçut à Coussay, celles qu'il fit à Poitiers n'auront pas le même caractère affectueux, ni surtout désintéressé. Il a conscience de sa valeur, il est ambitieux, mais il sait aussi que « malgré sa supériorité, sa naissance n'est pas assez éclatante pour lui assurer le premier rang⁵¹ ». Au lendemain de sa nomination comme évêque de Luçon, ne pouvant donc prétendre à une charge de premier plan, il a renoncé à demeurer à Paris où il menait cependant une vie brillante et décide de se retirer dans sa province où il serait un souverain en même temps qu'un administrateur ce qui lui permettrait de faire son éducation politique et d'acquérir l'expérience nécessaire pour arriver à de plus hautes destinées.

La patience lui manque pourtant ; et, suivant l'expression de M. de Saint-Aulaire, il va faire « un faux départ ». Dès la fin de 1609, il a l'ambition de représenter la province ecclésiastique de Bordeaux à l'assemblée du clergé qui devait se tenir à Paris en 1610. De Coussay où il se trouve, il fait part de ses intentions à Sourdis, archevêque de Bordeaux, son métropolitain, en s'excusant presque, sous forme obséquieuse, de son audace : « Monseigneur, écrit-il, quelques-uns des diocèses circonvoisins m'ayant témoigné qu'ils

(49) Sur les registres de la paroisse, on relève deux autres baptêmes où Richelieu fut parrain : du 10 octobre 1612 baptême d'Armand Roulleau, la marraine étant Claude de Lestang ; du 28 février 1616 baptême de ..., la marraine étant encore Claude de Lestang, alors femme de ... ; mais seul le premier de ces actes est signé de Richelieu et Claude de Lestang.

(50) Cet acte avec l'acte de décès dressé à Braye : « le 14^e jour de novembre 1616, environ sur les 10 heures du matin, est allée de vie à trépas noble dame Suzanne de la Porte, dame de Richelieu. Le 18^e dudit mois et en an de décembre 1616 a été faite l'obsèque de défunte noble dame Suzanne de la Porte, dame de Richelieu ».

(51) De Saint-Aulaire : « Richelieu », p. 59.

désiraient me nommer pour être député à l'assemblée prochaine du clergé qui doit se réunir à Paris, j'ai cru vous devoir supplier de me faire savoir quelle était votre volonté en cela, et si vous jugez que je puisse rendre quelque service au clergé, non seulement d'avoir agréable ce dessein, mais encore de le favoriser et le faire réussir par votre autorité... » Et après avoir assuré Sourdis « qu'aucune considération n'aura jamais tant de force sur moi pour me porter à vous rendre tous les respects qui me sont possibles, que la connaissance que j'ai de votre qualité et de votre mérite ». Il ajoute en post-scriptum : « Monseigneur, je vous supplie très humblement de me faire savoir votre volonté sur le sujet de cette lettre⁵². » La réponse ne se fit pas attendre : Sourdis se préfère et se fait élire par les autres évêques de la paroisse, surpris par l'ambition prématurée de l'évêque de Luçon, qui n'est même pas désigné comme coadjuteur.

Il fut très sensible à ce premier échec et se réfugia dans son ermitage de Coussay. Mais il n'en est pas moins résolu à faire sa carrière. Pour cela, il plaira au roi qui lui a déjà montré sa sollicitude pour sa nomination comme évêque, et pour se rapprocher de lui, il se rendra à la cour. Malheureusement l'assassinat de Henri IV vient le surprendre au moment où il dressait ses projets de grandeur.

L'abbé de Pure (Vie de Richelieu) dit qu'il fut touché jusqu'aux larmes de la mort du roi. Il ne s'abandonna cependant pas à des regrets stériles ; et huit jours après, il adresse à la reine régente un serment de fidélité au nouveau régime. La minute conservée à la Bibliothèque Nationale, datée du 22 mai 1610, porte cette mention : « Il ne faut point mettre le lieu d'autant plus que cela est fait à Coussay et à Luçon ». C'est en effet à Coussay où, nous venons de le voir, s'était retiré Richelieu, que fut rédigé cet acte dont les termes d'une excessive flatterie dépassait la juste mesure. Si bien que ses amis de Paris, trouvant cet excès de zèle presque ridicule, ne présentèrent pas l'acte de fidélité « ayant appris, lui écrivirent-ils, que cela n'avait été pratiqué par personne ».

Nouvelle déconvenue sans doute pour l'évêque qui n'est cependant pas atteint par le découragement. Il reprend son idée de se rendre à Paris où il arrive en juillet 1610. Il y prêche dans les principales églises et obtient un vif succès, il visite les ministres, fait la cour au favori Concini, est reçu par la reine régente, à qui il expose de vive voix les sentiments du serment de fidélité qui ne lui étaient pas parvenus. Partout, il est accueilli avec faveur... mais il ne reçoit aucune offre.

Encore une fois déçu, il revient à Coussay quelques mois plus tard ; instruit par les observations qu'il a faites à la cour, il y prépare les manœuvres qui doivent faire aboutir ses desseins ambitieux. Il va rechercher des amis influents qui lui aideront à les réaliser ; c'est vers Poitiers qu'il se tourne. L'évêque de Poitiers en 1612 était Chasteignier de la Rocheposay, homme d'action « aimant les discussions, la lutte et même la bataille⁵³ ». Il avait pour grand vicaire du Vergier de Hauranne, plus tard abbé de Saint-Cyran, celui-ci instruit et de grande piété, mais aussi ambitieux, dominateur, ne s'émouvant de rien. Ces deux personnages étaient bien faits pour s'entendre avec Richelieu, et des relations très étroites se

(52) Cette lettre rapportée dans d'Avenel (correspondance) porte par erreur la date du 25 novembre 1611 ; la date de convocation de l'assemblée est en effet de janvier 1610.

(53) Hanotaux : « Histoire de Richelieu ».

firent entre eux. De Coussay où il les accueillait, il leur faisait de fréquentes visites à Poitiers : « La liaison du cardinal de Richelieu avec M. de Saint-Cyran avait commencé dès qu'il était évêque de Luçon et que M. de Saint-Cyran demeurait chez M. de Poitiers de la maison de la Rochebosay, car ce prélat venait souvent s'y divertir⁵⁴ ».

Sans doute se livraient-ils dans ces rencontres à de savantes études de théologie ; mais à côté de ces travaux, Richelieu qui savait apprécier les hommes, se rendait compte des services qu'il pouvait en attendre ; il ne négligeait rien pour se les attacher davantage et il ne fut pas déçu⁵⁵.

Enfin un autre visiteur important de Coussay est le P. Joseph, « nature ardente, généreuse, qui savait allier aux élans les plus mystiques une rectitude de raison, une dextérité dans les affaires et une ténacité de volonté qui eussent bien mieux convenu à un homme d'Etat qu'à un moine⁵⁶ ». Tous deux comprirent ce qu'ils pouvaient être l'un pour l'autre ; la politique les unit ensuite de la façon la plus étroite.

Avec de semblables amis, la réputation de Richelieu ne devait pas tarder à grandir, non seulement dans les milieux ecclésiastiques, mais encore dans les milieux universitaires de Poitiers et dans la bourgeoisie intellectuelle de cette ville composée de médecins, littérateurs et avocats.

Nous arrivons ainsi à la fin de juin 1614, Richelieu est à Coussay, il y reçoit la nouvelle de la convocation des Etats généraux. N'est-ce pas pour lui l'occasion d'entrer en scène ? Le 12 août, une assemblée préparatoire de chaque ordre doit se tenir à Poitiers pour désigner des députés. Richelieu se présente comme candidat du clergé. L'évêque de Poitiers va être pour lui l'agent électoral le plus actif ; avec son vicaire général du Vergier de Hauranne, il met tout son zèle pour assurer le triomphe de cette candidature. Ils avaient déjà contribué au prestige de Richelieu ; cette fois-ci, ils assurent son élection. Le 24 août, celle-ci était confirmée officiellement. Ce fut pour Richelieu une vive satisfaction, il n'était plus condamné à rester dans l'ombre des évêchés.

Les historiens ont écrit de longues pages sur les Etats généraux de 1614, cette assemblée qui pourtant « n'a guère d'autre illustration que de l'avoir compté (Richelieu)

(54) Lancelot : « Mémoires pour servir d'éclaircissement à l'histoire de Port-Royal »

(55) D'Avenel (correspondance) rapporte deux lettres de Richelieu à du Vergier d'Hauranne, de 1614, ou il écrit notamment : « ...Je vous supplie donc de vous assurer que je vous honore avec la même ardeur que vous fûtes remarqué en moi lorsque nous nous ouvrîmes l'un à l'autre jusqu'au fond du cœur... » « ...Je ne veux pas oublier à vous faire savoir que me sentant gravement votre obligé de la franchise avec laquelle vous vous portez à me vouloir du bien, je ne laisse de me plaindre de vous, mais à moi seul, de ce que vous me dépeignez sous des couleurs trop vives, pour que ceux qui ne me connaîtraient me reconnaissent par celles-ci... et si j'ai quelques parties des bonnes qualités que vous me donnez, ce sont celles qui me font connaître et estimer les vôtres et qui me portent à vous aimer chèrement ». Cette lettre (la première citée) dit d'Avenel, emprunte un intérêt réel à l'inimitié que conçut plus tard Richelieu pour ce personnage et aux persécutions qu'il lui fit subir... Il vit tout de suite que du Vergier était un de ces esprits supérieurs qu'il lui importait de s'attacher; simple évêque, il ne néglige rien pour se concilier son amitié ; premier ministre, il ne lui demande plus que de l'obéissance, tout prêt à le récompenser par de réels bénéfices, même par un évêché. Du Vergier refuse tout et subit la prison avec la même impassibilité qu'il avait repoussé la faveur.

(56) Lacroix : « Richelieu à Luçon ».

parmi ses membres⁵⁷ ». Il sut mettre à profit cette occasion de montrer sa valeur. Désigné pour être l'orateur du clergé à la séance de clôture, il y prononça un discours qui eut un grand succès ; il n'est plus dès lors considéré comme un prélat ordinaire, à travers l'évêque de Luçon, âgé seulement de 29 ans, perça le grand homme d'Etat. D'ores et déjà, Marie de Médicis l'a fait grand aumônier de sa maison. Pourtant après la clôture des Etats, Richelieu juge plus prudent de quitter Paris ; il revient dans son prieuré de Coussay. Il y a un service d'information et de propagande admirablement assuré ; il se tient au courant de l'opinion et des événements du royaume, et nous pouvons imaginer combien les intrigues des grands et du Parlement devaient l'indigner⁵⁸.

Comme la cour et la reine mère passent à Poitiers pour se rendre à Bordeaux, Richelieu n'hésite pas à quitter Coussay pour aller les saluer ; mais il y revient comme à son poste d'observation dès que la cour a quitté Poitiers, non sans avoir appris de Marie de Médicis elle-même qu'on lui réservait la charge d'aumônier de la jeune reine.

A cette même époque, des négociations entre le gouvernement et les princes se poursuivent à Loudun - à six lieues de Coussay ! - en vue de la paix. Richelieu n'y est pas convoqué, il se morfond de ne pouvoir y prendre part. Bientôt, il n'y tient plus : bien que malade et pauvre, il quitte son prieuré, vient s'installer à Paris, rempli de confiance et persuadé qu'il réussira enfin à s'imposer. Son espoir ne fut pas déçu : huit mois après, le 30 novembre 1616, nous le voyons membre du Conseil, où il a la préséance en qualité d'évêque, secrétaire d'Etat à la Guerre et aux Affaires étrangères. Il se fait allouer 17 000 livres tournois par an pour « gages et entretènements » sans préjudice d'une pension de 6 000 livres. Quant à sa charge d'aumônier, il obtient de la vendre à l'évêque de Langres pour un prix considérable, ce qui lui permet de vivre avec splendeur et d'attendre les événements. Mais il garde son diocèse. Peut-être a-t-il compris qu'il y trouverait un jour un refuge contre l'infortune... Ce jour devait en effet arriver. Concini, le favori de la reine mère, à la fortune duquel il était attaché, Concini qui ne cessait d'infliger au jeune roi quelque offense ou marque de mépris, est assassiné le 24 avril 1617. Louis XIII, dans la galerie du Louvre, monte sur un billard, est acclamé par la cour. Il distingue Richelieu et l'interpelle : « Eh bien ! Luçon, enfin me voilà hors de votre tyrannie. Allez, allez, ôtez-vous d'ici ! » Richelieu ne pouvait résister à pareille injonction ; mais en se retirant, il sent qu'il reviendra, appelé par les circonstances, qui feront de lui le chef incontesté du gouvernement.

La reine mère quitte Paris le 3 mai pour se rendre en exil à Blois, il l'y accompagne. Il se rendit vite compte de la situation délicate dans laquelle il se trouvait et il demanda à Marie de Médicis la permission d'aller passer quelques jours dans son prieuré de Coussay... Il devait y rester.

En même temps, le roi lui écrit pour le louer, non sans ironie, de la résolution qu'il avait prise de se rendre dans son diocèse. « Pour y faire les devoirs de votre charge et pour exhorter vos diocésains à se conformer aux commandements de Dieu et aux miens ». Il lui

(57) Hanotaux : « Histoire du Cardinal de Richelieu »

(58) A cet égard, il existe aux Affaires Etrangères (vol. 770) un certain nombre de lettres se plaçant entre septembre et décembre 1615 adressées à Richelieu à Coussay ; elles émanent de La Vacherie et de Vergier de Hauranne. Cette correspondance révèle l'activité de Richelieu pendant cette période.

enjoint finalement de ne point le quitter sans ordre nouveau. Son séjour à Coussay, coupé de rares visites à Luçon, fut alors assez long. Il souffrait vivement de sa disgrâce, aussi manifesta-t-il une reconnaissance particulière à ceux qui ne l'oublièrent pas. A M. d'Alegres, milieu 1617, il écrit : « J'ai toujours bien cru que je ne sortirais pas de votre mémoire, pour être réduit en un petit ermitage, parmi des livres qui ne peuvent vous rendre aucun service, je m'en estime votre obligé », A M... la même date : « Ayant appris la faveur que vous m'avez faite d'aller jusque chez moi, apprendre de mes nouvelles depuis mon départ de Paris, je me trouve votre redevable de cette obligation, et ce d'autant plus que vous me faites paraître votre souvenir en ces temps où il semble que l'on soit mis en oubli par ses amis...⁵⁹ »

Richelieu ne souffrait pas seulement de l'abandon de ses amis, il était surtout ulcéré des mauvais offices qu'on lui rendait auprès du roi. Aussi ne cessa-t-il de protester auprès du souverain de son dévouement et de sa fidélité. De là une correspondance dont la simple analyse ne suffirait pas à montrer, à côté de ses proclamations de renoncement, tout le souci qu'il avait de ne pas se laisser oublier. C'est le ton de ses lettres qu'il faut entendre pour comprendre combien son orgueil devait souffrir quand il les écrivait.

De fin juin 1617 : « Rien ne m'a plus affermi auprès de sa Majesté, écrit-il, que d'avoir justifié toutes les calomnies que l'envie de quelques-uns de sa maison me mettaient à sus être fausses... Je sais, Sire, que ceux qui me haïssent sans sujet emploient tous les artifices qu'ils peuvent pour me dépeindre à votre Majesté tout autre que je ne suis... » Et il ajoute : « Ici je n'ai eu autre soin que de prier Dieu pour la prospérité de votre Majesté et m'occuper parmi mes livres aux divertissements et fonctions d'un homme de ma profession ».

Cette lettre et d'autres du même genre n'ayant aucun effet, Richelieu recourt à des intermédiaires. C'est au P. Joseph, avec lequel il n'avait pas eu de relation depuis 18 mois, qu'il songe tout d'abord. Fin septembre, il s'adresse à lui : « ...On me dépeint à sa Majesté des plus étranges couleurs qu'il est possible et me représente-t-on tout autre que je suis... J'ai su que vous voyez et estimez grandement Monsieur Déagent que j'ai toujours tenu pour être un de vos amis. Par cet effet, je vous prie de le conjurer, de votre part et de la mienne, de contribuer, en ce qui est de lui, qu'il plaise au roi prendre une impression de moi conforme à la sincérité de mes actions, et de croire ce qu'il verra toujours par effet, que j'aimerais mieux mourir que de manquer à son service... ».

A l'évêque de Tours, en décembre 1617, il écrit : « ...J'estimai étant du tout attaché à ma charge et à mes livres, que je serais exempt de calomnies ; mais au contraire je reçois ce déplaisir de voir que plus je m'étudie à bien faire, plus tâche-t-on de me travailler... Je n'aurai jamais passion égale à celle du service du roi, que me sera toujours en si singulière recommandation que j'aimerais mieux manquer à moi-même que d'y manquer. Je me promets de vous toutes sortes de bons offices sur ce sujet, vous suppliant de croire que vous ne les saurez départir à personne qui vous honore, plus que moi qui suis, Monsieur, votre très humble et affectionné serviteur... ».

Et comme toutes les haines continuent à être déchaînées contre lui, il écrit encore au même, début de 1618 : « ...Je n'ai d'autre but que le service de sa Majesté... Cependant, à ce

(59) D'Avenel: Correspondance de Richelieu (t. 2, p. 544 et 545)

que j'apprends, on parle de moi tout autrement, sur quoi j'estime n'avoir autre chose à faire qu'à continuer à bien faire, supplier Dieu qu'il fasse connaître la sincérité de mes intentions, conjurer mes amis d'y contribuer ce qu'ils pourront. C'est, Monsieur, ce que je fais, vous suppliant de croire que je mourrai plutôt de mille morts que de contrevenir à la passion que j'ai et dois avoir au service du roi... ».⁶⁰

En attendant qu'il ait gagné la confiance du roi, nous croyons sans peine que dans son « ermitage », il n'ait eu, comme il n'a cessé de l'écrire, d'autre consolation que ses livres. Mais, dans sa bibliothèque encore, il reste un homme d'action, un polémiste ; et c'est dans ses Mémoires que nous trouvons relatées les circonstances dans lesquelles il publie son ouvrage. « Les principaux points de la Foy en l'Eglise Catholique défendus contre l'escrit adresse au Roy par les quatre ministres de Charenton. »

Voici comment il les expose : « Tandis que j'étais à Coussay, il arriva que le P. Arnoux ayant fait un sermon devant le roi contre la confession de foi des huguenots, les quatre ministres de Charenton firent un écrit qu'ils adressèrent au roi par lequel, sous couleur de se défendre de ce que le P. Arnoux avait dit contre leur hérésie, ils parlèrent au roi avec des paroles bien éloignées de ce que prince catholique peut souffrir de ses sujets ; et disaient beaucoup d'injures et de faussetés contre l'Eglise de Dieu... Parce que je ne voyais pas que de la part de l'Eglise, fût rapporté aucun remède au mal qui se glissait dans les âmes par la lecture de ce livre pernicieux, dont les huguenots faisaient leur coryphée, se vantant que les catholiques ne s'en pouvaient défendre. J'employai le loisir de ma solitude à y répondre, et le long temps qu'il y avait que j'étais diverti de l'exercice de ma profession, m'y fit travailler avec tant d'ardeur que dans six semaines j'achevai cet ouvrage, pour n'en rien dire de moi-même, je laisse le jugement à ceux entre les mains desquels il sera parvenu ».

Après avoir obtenu l'approbation des docteurs de Poitiers, le 9 octobre 1617, il fait imprimer son livre dans cette ville, et en envoie des exemplaires aux docteurs de la Sorbonne, à ses confrères, les évêques, au P. Suffren, confesseur de la reine mère. Citons la lettre d'envoi à ce dernier : nous y trouverons de l'intérêt en nous souvenant qu'il appartient à la Compagnie de Jésus dont les membres ne sont pas très bienveillants à son égard. Cette lettre est de décembre 1617 : « Ayant pris la plume contre les ministres de Charenton, en partie à cause de votre compagnie, j'ai estimé que je vous devais envoyer ce petit ouvrage qu'il y a plus de deux mois qui en soit. Vous jetterez les yeux dessus et l'approuverez, je m'assure, sinon par mon mérite, au moins en considération de l'amitié qui est de longtemps entre nous. Je dis qui est, sachant bien que vous n'êtes pas de ceux qui changent selon le changement du temps. Je supporte patiemment toutes les calomnies qu'on me met à sus, me confiant en mon innocence et estimant que Dieu le permet pour mon bien ; je m'assure que vous ne serez pas de ceux qui me jetteront la pierre... »

(60) Il est curieux de rapprocher les sentiments exprimés dans ces lettres de ces réflexions, toujours d'actualité, que Richelieu rapporte dans ses Mémoires : « J'ai lu ce malheur, que ceux qui ont pu beaucoup dans l'Etat m'en ont toujours voulu non pour le mal que je leur eusse fait, mais pour le bien qu'on croyait être en moi. Ce n'est pas d'aujourd'hui que la vertu nuit à la fortune et les bonnes qualités tiennent lieu des crimes. On a remarqué de tout temps que sous de faibles ministres, la trop grande réputation est aussi dangereuse que la mauvaise, et que les hommes illustres ont été en pire condition que les coupables ».

Cet ouvrage est à la fois une œuvre de théologie et de politique, plus remarquable peut-être à ce dernier point de vue, puisqu'il s'en dégage la conception d'une vie nationale indépendante de la croyance religieuse de chacun des citoyens. De nombreuses critiques ont été faites : nous nous arrêtons à ces quelques lignes de M. Hanotaux (Histoire du Cardinal de Richelieu) qui, après avoir présenté le livre comme un chef-d'œuvre de tact et de mesure, s'exprime ainsi : « ...En un mot, l'homme d'Etat fait déjà la paix à laquelle l'évêque ne consent pas encore. La conception de l'unité est ramenée à l'unité nationale, et elle s'y maintient. Ainsi cette belle intelligence reste, plus qu'elle ne s'en rend compte peut-être, plus fidèle à elle-même. En effet, l'homme qui a écrit le livre et la préface n'est-il pas le même qui, après avoir pris La Rochelle, deviendra l'allié des protestants, faisant de cette contradiction apparente, l'axe d'une existence où se rencontrent toujours le sens pratique, la mesure et un rigoureux esprit de modération ».

Richelieu avait voulu attirer l'attention sur lui en publiant son livre. Le succès fut si grand et le surcroît d'estime qu'il en tira fut tel que ses adversaires en furent inquiets. La violence des attaques redoubla ; on lui reprocha d'intriguer, de recevoir des visites dont les ministres prennent ombrage. Coussay n'est pas assez éloigné de Paris pour qu'il n'y ait pas des allées et venues suspectes. Richelieu souffrant de cette délation, s'adresse encore au roi au début de janvier 1618 ; c'est probablement la dernière lettre qu'il écrit de Coussay : « Sire, j'ai longtemps estimé que je n'avais autre chose à faire pour me garantir des calomnies qu'on mettait à sus que de me taire... Mais voyant que ce remède ne guérit pas le mal que je reçois par les mauvaises impressions qu'on tâche continuellement de donner de moi à votre Majesté au préjudice de mon innocence... me fait avoir recours à un autre moyen, suppliant votre Majesté... de me prescrire tel autre (lieu) qu'il lui plaira pour ma demeure où je puisse vivre sans calomnie... l'assurant que, quel qu'il soit, je m'estimerai grandement heureux s'il me garantit de la perte de ses bonnes grâces, de la conservation desquelles je ferai toujours plus état que de celle de ma propre vie. C'est, Sire, la supplication très humble que je fais à votre Majesté... »

Sans doute l'exil de Richelieu était-il déjà décidé. N'est-ce pas pour se mettre à couvert qu'il semble le provoquer par cette lettre ? Toujours est-il que le roi ne tarda pas à le satisfaire sur ce point. Le 7 avril 1618, il lui intima l'ordre de partir « incontinent » pour Avignon sans quoi, il aurait sujet « d'y pourvoir par d'autres voies ». Cette lettre parvient à Richelieu le mercredi saint. Il partit pour Avignon le vendredi saint, n'ayant pu, comme il le devait, célébrer la messe de Pâques dans son église cathédrale. Sa fortune était alors si modeste, qu'il est obligé d'accepter en prêt une somme assez forte de son confesseur Mulot et de son secrétaire Le Masle.

Cet exil en terre étrangère - car Avignon appartenait au pape - ne dura guère qu'une année. Richelieu ne devait pas tarder à réapparaître au premier plan. Absorbé tout d'abord par les réconciliations successives du roi et de la reine mère, il abandonna en fait l'administration de son diocèse⁶¹ ; puis absorbé par les affaires politiques, il se démit de son évêché le 19 mai 1623, mais il conservait son prieuré de Coussay. Les séjours qu'il y put faire depuis son départ à Avignon passèrent inaperçus ; on l'y retrouve cependant une fois en 1621 et dans

(61) Il y revint cependant en 1619, cédant aux conseils de saint François de Sales qui écrivit à ce sujet : « J'appris à connaître tout plein de prélats et particulièrement M. l'Evêque de Luçon qui me jura toute amitié et me dit qu'enfin il se rangerait à mon parti pour ne plus penser qu'à Dieu et au salut des âmes ».

quelle circonstance mémorable ! Marie de Médicis sentait toute l'animosité de Luynes, alors premier ministre, qui avait toute la confiance du roi. Pour se reconforter, elle alla passer quelques jours près de Richelieu et celui-ci l'accueillit dans l'intimité au château de Coussay. Il n'est fait mention de cette visite dans aucun document de l'époque ; mais nous en retrouvons la trace dans une lettre écrite le 2 juin 1621 par la reine mère à M. de Saint-Ange⁶², portant cette mention : « Escrip̄t à Coussay le deuxiè̄me jour de Juing 1621 ». Cette lettre, peu importante d'ailleurs, n'a d'intérêt que pour établir la présence de la reine mère à Coussay à cette date. « Quant à Richelieu, en recevant dans ce modeste manoir où s'étaient écoulées les années pénibles de sa jeunesse et de son évêché « crotté » la reine veuve de Henri IV et mère du roi, en la sentant si près dans cette solitude aux longs horizons mélancoliques, il ne se sentait pas de joie, comprenant à quel point une telle démarche engageait la reine et avertissait la cour⁶³ »

Ici prend fin l'histoire de Richelieu à Coussay. Racontée sous forme de vie romancée, peut-être eût-elle été plus attrayante. Peut-être aussi pourrait-elle tenter quelque cinéaste qui trouverait dans la vie de Richelieu à Coussay, Poitiers, Luçon et dans les épisodes parisiens qui s'y rattachent, les éléments d'un film court mais intéressant... Quant à nous, notre prétention a été moins ambitieuse ; et nous serons heureux si, dans ces quelques pages, nous avons pu faire ressortir le travail intense, la méditation et la persévérance de Richelieu pour préparer ses projets et les faire aboutir. Il lui fallait la solitude après les orages de la politique, et en même temps le calme et l'isolement pour les travaux d'esprit. Il les trouva dans son prieuré de Coussay. En parcourant les salles du château ou les allées de jardin, quelque sceptique que l'on soit, ou que l'on pense être, on ne peut demeurer indifférent aux souvenirs qu'évoquent ces lieux ; et l'imagination n'a aucune peine à entrevoir la silhouette du jeune évêque assis à sa table de travail, ou se dirigeant lentement vers la terrasse d'où il portera ses regards sur l'immense horizon qui s'étend devant ses yeux.

Cannes. 17 juin 1948.

(62) D'Avenel : Correspondance, t I, p. 671.

(63) Hanotaux : « Histoire du Cardinal de Richelieu », t II, 2^e partie, p. 492.